

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
9^{ème} SEANCE

37^{ème} période administrative 2016-2020

Année 2017-2018

Lundi 6 novembre 2017, à 19h00
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Antoine de Montmollin (Soc), président.

Y compris le président, 39 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Isabelle Bellaton (PLR), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Nadia Boss (PLR), Milena Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Cornelia Froidevaux-Wettstein (VL/PDC), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Edouard Jeanloz (PopVertSol), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Philippe Loup (Soc), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), Vincent Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Christine Perrin (Soc), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR).

Excusées: Mmes Martha Zurita (PopVertSol) et Raymonde Richter (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M. Fabio Bongiovanni (PLR), président, M. Olivier Arni (Soc), vice-président, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), membres.

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 8^{ème} séance, du lundi 4 septembre 2017, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 9^{ème} séance, du lundi 23 octobre 2017, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Antoine de Montmollin**, mentionne:

1. Lettre de Mme Anne-Françoise Loup (socialiste) annonçant sa démission du Conseil général et de la présidence avec effet au 24 octobre 2017. Mme Anne-Françoise Loup accepte son élection au Conseil communal, entrée en fonction le 1^{er} janvier 2018 en remplacement de M. Olivier Arni (socialiste) démissionnaire.
2. Envoi d'une invitation à la levure aux Brasseurs le jeudi 2 novembre 2017 à 18h30.
3. Envoi d'une invitation à l'ouverture de Chocolatissimo 2017 le samedi 4 novembre 2017 de 11h00 à 12h00 au Chalet Chocolatissimo, situé à la rue de l'Hôpital.
4. Envoi d'une invitation à une présentation des projets « Cimetière, rapports 17-015 et 17-016 », qui se déroulera à la Chapelle de Beauregard le lundi 30 octobre 2017 entre 08h00 et 09h30.
5. Nomination de M. Stéphane Studer (PopVertSol) en qualité de :
 - membre de la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement.
 - membre de la Commission politique immobilière et du logement.
6. Nomination de M. Antoine de Montmollin à la Présidence du Conseil général.
7. Nomination de Mme Isabelle Mellana Tschoumy (socialiste) en qualité de membre de la Commission des ports et rives.
8. Arrêté du Conseil communal du 1^{er} novembre 2017 proclamant élu membre du Conseil général M. Timothée Hunkeler (socialiste) en remplacement de Mme Anne-Françoise Loup, démissionnaire.
9. Nomination de M. Timothée Hunkeler (socialiste) en qualité de membre de la Commission des énergies.
10. Envoi d'une invitation à participer à l'inauguration de la mise en lumière de l'Hôtel de Ville, le jeudi 16 novembre 2017 à la Rue du Concert à 17h30.
11. Envoi d'une invitation à participer à la cérémonie de clôture officielle de la Semaine du goût le dimanche 24 septembre 2017.
12. Envoi d'une invitation pour un apéritif organisé en l'honneur du nouveau président du Conseil général, le 6 novembre 2017.

Communiqués de presse

- Du Conseil communal concernant la répartition des sections et services de l'administration au 1^{er} janvier 2018.
- De la Direction des infrastructures concernant la plantation de tulipes sur l'esplanade du Mont-Blanc, pour soutenir une action du Rotary Suisse/Liechtenstein en faveur du vaccin antipolio.
- De la Direction de la culture concernant la prochaine exposition du Jardin botanique intitulé « Quand la nature se révèle par la soie ».
- De la Direction de l'environnement intitulé « Le patrimoine vert de Neuchâtel a de l'avenir ».
- De la Direction de l'urbanisme intitulé « La fontaine de la justice brillera de nouveau ».
- De la Direction de l'urbanisme intitulé « La cure de jouvence d'un palais de la bière ».

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

17-009 A

Rapport du Conseil communal concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel.

17-014 A

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement de l'immeuble sis à Maximilien-de-Meuron 6 en bâtiment scolaire, ainsi que la création de 3 salles au Collège de la Promenade.

17-015

Rapport du Conseil communal concernant les aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard.

17-016

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire au rapport 14-001 relatif à la modernisation des infrastructures du cimetière de Beauregard.

17-017

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'avenir du patrimoine domanial agricole et forestier de la Ville de Neuchâtel.

Autres objets

17-608

Interpellation du groupe socialiste par M. Gabriele Jeanneret et consorts, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! ».

17-612

Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel ».

Neuchâtel, le 24 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol

M. Fabio Bongiovanni, Président du Conseil communal, déclare :

- Les processus que l'on connaît traditionnellement de remerciement de l'ancienne ou l'ancien président du Conseil général et les félicitations pour le nouveau ou la nouvelle présidente du Conseil général, sont quelque peu modifiés cette année. C'est la raison pour laquelle j'ai eu le plaisir de remercier l'ancienne présidente du Conseil général. C'est aussi pour cette raison que j'ai le plaisir de féliciter le nouveau président du Conseil général puisque, vous le savez, suite à la démission de Mme Anne-Françoise Loup, la vice-présidente du Conseil général, comme le prévoit le règlement en vigueur, a pris acte de la proposition de candidature de M. Antoine de Montmollin à la présidence du Conseil général. En prenant acte de cette candidature, elle l'a donc nommé président du Conseil général.

Pierre Corneille faisait dire, dans « le Cid » à Rodrigue : « Je suis jeune il est vrai, mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». Cette citation a été répétée à maintes reprises au sein de cet hémicycle, au vu des records battus par les anciens présidents successifs. Cette année, le record est nouvellement battu. Il faudra se lever tôt maintenant pour le battre et je me permets de remettre à votre nouveau président du Conseil général, un petit présent pour le féliciter et le remercier pour les mois de présidence qu'il aura le plaisir d'accomplir.

Applaudissements de l'assemblée.

Le nouveau Président du Conseil général, **M. Antoine de Montmollin**, déclare :

- Il est de coutume que le nouveau président du Conseil général fasse une brève allocution. C'est pour moi un grand honneur de devenir aujourd'hui président de cette assemblée. En préambule, je tiens à vous remercier, non seulement de me permettre ce soir d'accéder à cette fonction, mais surtout pour votre bienveillance à mon égard depuis que je suis entré au Conseil général. En effet, cela ne fait pas si longtemps que je suis conseiller général et j'ai pu compter, dès mes premiers pas au sein de celui-ci, sur le soutien précieux des plus anciens, du législatif comme de l'exécutif, tous partie confondus. C'est certainement ce qui me permet d'être en face de vous aujourd'hui et cela dénote surtout de l'excellente atmosphère de travail qui règne au sein de notre parlement et de ses commissions. Puisse cela perdurer sous ma présidence.

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Je tiens également à féliciter et remercie chaleureusement Mme Anne-Françoise Loup pour son année passée à la présidence du Conseil général. Anne-Françoise, l'excuse que tu as trouvée pour te soustraire à la fonction me paraît valable et je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir collaborer avec toi, dès l'année prochaine. Merci également à ma famille et mes amis, présents ce soir dans le public, votre soutien me touche.

S'il m'est impossible de nier que je ne serai qu'un demi président, d'un point de vue purement temporel, j'essaierai tant bien que mal de compenser ce handicap de départ en utilisant toute mon énergie à présider au mieux les débats de notre Autorité pendant les six mois à venir. Et il me semble que cela tombe bien car de l'énergie, mais aussi et surtout du travail et de la clairvoyance, il en faudra dans les temps à venir, tant de votre côté de la salle que du mien.

Tout d'abord, de par la multitude de projets à l'étude, en cours de réalisation ou à venir, initiés par la Ville de Neuchâtel et sur lesquels nous aurons à nous pencher. Il suffit de lire l'ordre du jour de la séance de ce soir pour s'en rendre compte. Des investissements conséquents sont proposés dans de nombreux domaines avec un impact sensible sur le développement de notre ville. Ces objets méritent tous un traitement et une évaluation sérieuse de notre part, non seulement pour accepter ou non tel ou tel crédit, mais également afin de comprendre les volontés politiques dans lesquelles ceux-ci s'inscrivent.

Ensuite, de par la conjoncture économique dans laquelle notre commune évolue. L'arrivée de l'hiver coïncide avec celle du budget et son examen, tout d'abord en commission puis en plénum. Vous n'êtes pas sans savoir que la conjoncture économique n'est pas particulièrement favorable aux collectivités du canton de Neuchâtel et il serait illusoire de penser que notre Ville puisse être totalement épargnée par ce phénomène. Les conclusions qui en découlent sont aussi nombreuses que variées et nous aurons certainement l'occasion de l'observer à travers les interventions des groupes lors de la séance de décembre. Ce qui est certain, de mon point de vue en tous cas, c'est que les débats autour de ces questions n'ont fait que prendre de l'importance depuis que je suis entré au Conseil général, il y a trois ans et je ne pense pas que la tendance va s'inverser cette année.

Finalement, de par la modification de la composition du Conseil communal et de la nouvelle répartition des dicastères qui a été décidée. En pareille circonstance, il nous reviendra, à nous conseillers généraux, de veiller à

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

ce que les transitions se fassent en toute cohérence et qu'aucun projet ne soit oublié. Ces quelques éléments parmi d'autres pour tenter de vous convaincre que notre Ville se trouve à une étape charnière. De grandes ambitions et de nombreux défis, voilà ce qui nous attend dans les mois et années à venir. Vous l'aurez peut-être compris à ma manière d'évoquer ces points, mon seul regret en devenant président du Conseil général, est de ne pas pouvoir directement participer avec vous à ces débats qui doivent nous permettre de donner du sens politique aux objets que nous aurons à traiter. Je compte dès lors sur vous pour vous en charger.

Avant d'endosser complètement mes habits de président du Conseil général, c'est bien le message que j'aimerais faire passer : il nous revient de faire de la politique dans ce parlement et non de la gestion, c'est pour cela que nous avons été élus. Créons le débat, amenons de nouvelles propositions, sortons de la logique du cas par cas pour appréhender les enjeux globaux. Nous portons tous des idées différentes, non seulement liées à notre appartenance partisane, mais également à notre vécu personnel, aux personnes que nous côtoyons. Notre parlement est le lieu où ces différentes visions sont invitées à s'exprimer, où nous devons être capables d'exprimer nos désaccords, d'en débattre, de convaincre. La beauté de la démocratie ne réside pas dans le consensus mou ou dans le désintérêt collectif, tant que cela ne va pas trop mal, mais bien dans les orientations déterminées et partagées, prises sur la base d'échanges lors desquelles nous exprimons de vraies idées.

La réussite de cette ouverture et de ces discussions dépend de notre capacité commune à être à la fois passionnés, rigoureux et bienveillants. Passionnés pour ne pas compter les heures passées sur les différents sujets, rapports, interpellations que nous avons à traiter, mais aussi pour avoir cette volonté de chercher plus loin que ce qui nous est mis sous les yeux et de ne pas seulement accepter ou refuser, mais surtout de proposer. Rigoureux, car notre responsabilité est de lire et d'analyser avant de nous exprimer, de toujours viser la pertinence et la justesse dans nos interventions et de ne pas céder au prêt-à-penser. Bienveillant, finalement, car comme je le disais au début de ce discours, c'est ce qui permet à chacun d'entre nous de s'épanouir dans sa fonction et dès lors d'apporter sa touche personnelle au développement de notre belle ville. Alors c'est à vous, débattez ! Et cela, en commençant par les magnifiques sujets que nous avons à l'ordre du jour de ce soir.

Assermentation

Avant de passer à l'ordre du jour, le président, **M. Antoine de Montmollin**, procède à l'assermentation du nouveau conseiller général M. Timothée Hunkeler (socialiste), en remplacement de Mme Anne-Françoise Loup.

17-009 A

Rapport du Conseil communal concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux- Châtel.

M. Dimitri Paratte, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est prononcée par deux fois sur le rapport qui nous est présenté ce soir. Le Conseil communal l'a retiré suite à un premier round de questions et a adapté son projet aux remarques qui lui avaient été faites, à satisfaction étant donné que le projet no 1 a été accepté par 10 voix et 3 abstentions et le projet no 2 à l'unanimité. Les économies proposées par le Conseil communal ont satisfait la plupart des commissaires, ainsi que la volonté de transparence en indiquant les coûts d'entretien qui seront indiqués alors que ce sont des coûts qui existent déjà car on ne va pas créer de nouveaux EPT aux Parcs et promenades, mais c'est une nouvelle bonne pratique que la Commission financière salue dans sa manière de montrer combien coûtent effectivement les projets que le Conseil communal nous soumet. Les aspects architecturaux ont été évoqués. L'importance du projet a été soulignée étant donné le lien piétonnier important qui existe maintenant entre le plateau de la gare et les quartiers de Microcity, universitaire ainsi que du domaine des formations. La Commission financière vous recommande d'accepter les deux projets tels qu'évoqués précédemment.

M. Jonathan Gretillat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le rapport du Conseil communal nous proposant la création d'un jardin public au cœur de la ville, dans ce magnifique écrin que représente le quartier du Vieux-Châtel. Autant le dire d'emblée, la nouvelle mouture de ce rapport a beaucoup réjoui tous les élus socialistes, autant sur la forme, de très bonne facture, que sur le fond du projet, de grande qualité.

L'histoire ayant conduit le Conseil communal à nous solliciter pour le crédit d'aménagement et de sécurisation d'un jardin public à l'emplacement des anciennes serres de la Ville est déjà longue. Il est important de s'en rappeler, comme l'a déjà très bien fait le rapport du Conseil communal, pour mesurer l'ampleur du travail accompli jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, le Conseil communal nous propose un beau projet qui répond aux attentes du groupe socialiste en matière de cohésion sociale dans les quartiers et de nécessité de disposer d'espaces de délassement, de verdure et de loisirs librement accessibles à la population en milieu bâti et déjà fortement densifié. Le groupe socialiste est particulièrement séduit par le lien que ce nouveau poumon vert offrira entre le quartier de la gare, le campus hautes écoles, université et le lac. On relève aussi la réussite d'un projet assurant une belle complémentarité et perméabilité entre une zone privée, appartenant à la Coopérative d'en face, et la zone publique qui offre de nombreux accès y compris dans l'immeuble voisin qui mettra une salle commune à la disposition des habitants du quartier. C'est un bel exemple de réussite de ce qui peut être entrepris pour concilier à la fois nécessité de densification en milieu bâti et qualité de vie offerte à la population, tout en fait la promotion de modes alternatifs de fonctionnement de notre société, qui en a bien besoin par les temps qui courent. Dans ce sens, le groupe socialiste est particulièrement enchanté par l'implantation de jardins potagers collectifs urbains tels qu'envisagés par le rapport, et qui va grandement dans le sens de la motion « A Neuchâtel on sème » que les groupe socialiste PS et PopVertSol avaient fait adopter par votre Autorité.

Notre groupe a également été sensible à la nouvelle mouture du rapport présenté par le Conseil communal qui a entrepris d'importants efforts sur le plan financier pour réaliser le coût du projet. Ainsi, le crédit sollicité qui présente plus de 400'000 francs d'économie par rapport à la précédente version du projet, nous paraît désormais tout à fait justifié et opportun, d'autant plus si l'on s'attarde sur la décomposition des coûts du projet : 487'000 francs pour l'aménagement proprement dit, 375'000 francs pour

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

les travaux de sécurisation du site, de par la déconstruction des serres et par le renforcement des murs de soutènement de la route qui passe juste au-dessus, et enfin 130'000 francs pour l'aménagement de l'accès à la gare. C'est tout à fait raisonnable et correspond aux rapports similaires présentés jusqu'ici par le Conseil communal. Petit détail toutefois, nous nous étonnons que, s'agissant des coûts d'entretien annuels du parc, assuré par le service des Parcs et promenades et estimé à quelque 40'000 francs, et on compte la TVA ; en principe, cela ne devrait pas être le cas. Merci donc au Conseil communal de bien vouloir nous le confirmer. Bref, vous l'aurez compris, c'est avec un enthousiasme non dissimulé que le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les deux projets d'arrêtés figurant à la suite de ce rapport.

M. Mirko Kipfer, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR se réjouit que le site du Vieux-Châtel, laissé à l'abandon depuis de très nombreuses années, soit enfin revalorisé. C'est cependant avec un sentiment très mitigé qu'il a pris connaissance de ce rapport. On ne discute pas de la nécessité de dépolluer, d'assainir, de renforcer les murs situés au nord de la parcelle, ni l'aménagement de l'accès à la gare. On ne remet pas non plus en question la notion de jardin public. On est toutefois interpellé par la densité des concepts, des idées, des aménagements qui, à tout point de vue, semblent démesurés. Il est sans doute utile de rappeler que la surface concernée représente 1'200 mètres carrés. C'est petit, très petit. Pour comparaison, cela représente les deux tiers du jardin public Hermann Russ de Serrières, qui lui mesure 1850 m². Pourtant on veut y installer :

- Un espace de jeux pour petits et grands enfants avec sable, gravier, rigole d'eau, tas de bois, jeux de bille, jeux de grimpe, des surfaces qui se prêteront au jeu de boules ;
- Un espace détente avec deux surfaces distinctes, l'une avec prairie fleurie, l'autre qui invite au pique-nique et aux roulages dans l'herbe ;
- Un espace réservé à la vigne, aux petites baies, avec des petits fruits, des moyens, des gros, ceux qui permettront de faire de la confiture, etc. ;
- Un verger généreusement planté d'arbres d'essences très diverses, ceux qui rappelleront nos anciennes variétés de pomme, des abricotiers, des pruniers, on en dénombre une vingtaine sur le plan d'aménagement du site,

- Des potagers urbains, des bancs, deux espaces terrasses ;
- Sans parler des gîtes pour animaux et installations dédiées à la biodiversité.

Lorsque je confronte cette liste à la surface disponible, cela me rappelle ces situations où, en départ de vacances, je me retrouve avec, d'un côté, tout ce que je souhaite emporter et de l'autre un sac de voyage dont la capacité est incontestablement trop modeste. Pour ce qui est de l'intérêt pour ce lieu, il semble répondre à une attente de tant de monde, selon le rapport, que l'on risque de se retrouver dans une situation d'engorgement constant. Pourtant on ne pense pas que le concept d'un parc public soit mauvais. Nous considérons plutôt qu'il est le support de trop de bonnes idées et de trop de bonnes intentions et que, sans générer de frustrations chez quiconque, il serait sans doute possible et opportun d'être un peu plus modeste.

Du point de vue technique et financier, nous nous posons également un certain nombre de questions.

Certaines infrastructures vont bénéficier autant à la Coopérative d'en face qu'au jardin public. Je pense notamment à l'accès nord-est, décrit comme une large ouverture afin de permettre un accès au parc public pour les véhicules et une entrée pour les coopérateurs. Je pense également à l'aménagement situé au sud-est, qui implique l'assainissement d'un bûcher et qui fera office de sortie de secours de la salle commune de la coopérative. La coopérative participe-t-elle au financement de ces infrastructures ? Je m'étonne d'autant plus que le Conseil général a accepté de vendre pour 1 franc symbolique, à la Coopérative d'en face, l'ensemble des bâtiments dont fait partie le bûcher. Il s'agit de l'arrêté III du rapport 14-010. Il mentionnait que les constructions sises sur les parcelles no 820, 45, 5670, 12900 et 1446, en cas d'accord avec le propriétaire, dont l'état général est très vétuste, sont cédées pour 1 franc symbolique au bénéficiaire du droit de superficie distinct et permanent qui s'engage à réhabiliter cet ensemble dont l'intérêt a été reconnu par Patrimoine suisse. Le présent rapport et sa demande de crédit semblent donc en total désaccord avec le précédent rapport. Se posent dès lors les questions « sur quelle parcelle se situe le bûcher à rénover pour en faire une terrasse ? », « la Ville n'a-t-elle pas cédé cette parcelle à la Coopérative d'en face, comme le prévoyait l'arrêté III susmentionné ? Si la Ville est toujours et restera propriétaire, le Conseil général en a-t-il été informé ? Y a-t-il une contrepartie financière ou cette nouvelle donne coutera encore beaucoup plus que le projet initial ? »

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Il est également fait mention de la récupération d'eau du toit de la coopérative pour alimenter une citerne dédiée à l'arrosage. Cette proposition est certes très intéressante et fait l'objet d'une mention dans le petit fascicule « Quartiers durables en bref », que j'ai mis ici à l'entrée, édité par la Confédération. Cette citerne coûterait cependant 60'000 francs à la Ville. A titre de comparaison, un rapide calcul nous amène à une dépense annuelle de l'ordre de 400 francs en cas d'utilisation de l'eau du réseau, il nous faut donc 150 ans pour compenser la mise en place de la citerne. D'autre part, le même fascicule mentionne l'utilisation de l'eau de pluie pour les toilettes afin de gérer l'eau de la manière la plus rationnelle possible. Or, à ma connaissance, ce choix n'a pas été retenu. On peut également citer la charte de la Coopérative d'en face qui définit à titre d'objectif « un projet respectueux de l'environnement qui vise à minimiser son empreinte écologique autant dans la structure du bâtiment que de son utilisation quotidienne » ou encore citer la motivation du choix de la Coopérative d'en face par la Ville qui mentionne la « haute qualité environnementale (Minergie P minimum, économie d'eau et d'énergie) » et en page 17 du même rapport, « la récupération de l'eau de pluie » parmi les critères généraux de construction.

La question qui se pose est donc la suivante : pourquoi la Ville finance-t-elle une infrastructure de récupération d'eau que la coopérative devrait elle-même installer pour ses propres besoins et alors même que le Conseil communal a utilisé cet argument dans son rapport 14-010 comme critère de choix de la Coopérative d'en face ?

Le groupe PLR considère donc que ce système de récupération d'eau de toit est entièrement de la responsabilité de la coopérative. Nous sommes également très surpris par le montant dévolu aux honoraires d'architecte. Si l'on considère les 1475 heures prévues, cela équivaut à 180 jours, ou 10 mois de travail d'une personne à temps complet. Pour l'aménagement d'un jardin dont les contours sont déjà largement dessinés, cela paraît hors de la réalité. Que dire des frais d'entretien, dont on sait qu'ils vont influencer de manière pérenne les coûts de fonctionnement de la Ville ? Ils sont estimés à 43'000 francs par année. Mis en comparaison avec les coûts d'entretien du jardin public de Serrières, qui se montent à environ 21'000 francs, cela semble, là aussi, exagéré et mérite une adaptation. Je rappelle aussi qu'une partie de l'entretien du jardin de Serrières est confiée à l'entreprise Edel's qui a pour objectif d'employer des personnes durablement éloignées du marché du travail. N'est-ce pas envisageable dans le cas présent ? Le groupe PLR suggère que ce montant soit réduit

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

à maximum 20'000 francs par année. Cela représente tout de même près de 1 fois et demi le prix d'entretien au m² défini pour Serrières.

En conclusion, le groupe PLR considère ce projet comme boulistique de bonnes intentions qui, accumulées, nous amène à un coût trop important. On peut sans doute simplifier, aller à l'essentiel. Il s'agit également d'exiger de la coopérative qu'elle tienne ses engagements environnementaux, qu'elle participe financièrement aux différents éléments dont elle tire un bénéfice direct, et qu'elle finance elle-même les interventions au niveau des biens immobiliers dont elle est propriétaire.

Il est peut-être bon de rappeler les déjà très nombreux soutiens que la Ville a octroyé à la Coopérative d'en face, je ne vous en ferai pas la liste mais le rapport 14-010 est très éloquent. Par conséquent, nous vous proposons d'amender l'article premier du projet I d'arrêté en ramenant le crédit accordé de 1'170'000 francs à 900'000 francs.

M. Edouard Jeanloz, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Notre groupe est un peu surpris des réponses du PLR concernant cet objet. Il semblerait qu'ils ont un problème de vue dans ce groupe car chaque fois que l'on parle de vert, ils voient rouge. Déjà l'an dernier nous avions, à la même époque, un projet en discussion au sujet des jardins de Pierre-à-Bot, des jardins partagés et là on nous avait accusé de créer un « Kolkhoze ». Là un projet lié à un jardin public dynamique, animé trouve à nouveau beaucoup d'oppositions dans ce groupe. Nous sommes peu surpris de cette constance car il semblerait qu'il y a là une allergie visuelle à certains projets.

Nous sommes très conscients, nous, des coûts de ce projet qui sont effectivement assez élevés, mais par rapport à la comparaison du rapporteur du PLR, on part de rien, c'est un jardin - contrairement au jardin Hermann Russ qui était déjà un jardin - où on crée tout. On part vraiment d'un terrain vague et c'est une autre dimension qu'il faut prendre en compte.

Créer un espace vert ludique et reposant en plein cœur de la ville, dans une zone au départ constructible dans son ensemble, que voilà une opportunité bien exploitée. Un jardin public, c'est un poumon dans la ville et celui de Vieux-Châtel répond d'autant plus à un besoin qu'il se situe dans une zone très fortement urbanisée. Ce n'est pas sur le plateau de la gare, ce pseudo-écoquartier, que l'on trouve des lieux de détente dans cet

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

environnement minéral bruyant et froid que l'on ose parfois citer en exemple. Ce sera bien dans ce nouveau jardin, certes en pente, mais aménagé en terrasse et planté d'essences fruitières, et nous l'espérons aussi d'une jungle d'espèces indigènes vivaces et arbustives à fleurs, c'est ici que l'on trouvera un lieu propice à la relaxation, aux jeux d'enfants, une ambiance conviviale, favorable aux rencontres entre habitants et personnes travaillant ou étudiant dans le quartier. Ce projet est l'aboutissement d'une large consultation et réflexion sur les besoins et souhaits des habitants, à travers son association de quartier, la Ville et les promoteurs de la coopérative d'habitants.

De nombreux groupes d'utilisateurs pourront en profiter comme le mentionne le rapport, le site étant au milieu d'un quartier très riche en activités diverses et un lieu de transit entre la gare et le quartier de la Maladière. Le concept intègre des espaces ludiques éducatifs ayant trait à la découverte de la nature et du jardinage. C'est innovant. Nous imaginons aussi que des écoles primaires et des garderies trouveront dans le parc de Vieux-Châtel un lieu idéal pour organiser des pique-niques et des sorties à thème. Il s'agira pour nous, Ville, d'en faire la promotion. Ce bijou a un prix. Le contexte d'implantation de ce jardin est difficile. Le coût élevé du projet résulte non pas de la réalisation du jardin lui-même, mais bien du choix de créer des jardins dans cet environnement de constructions anciennes à renforcer ou à démolir pour un montant de 375'000 francs déjà. Cela représente un tiers des montants devisés qui sert à assainir le site, sans compter la dépollution nécessaire, déjà effectuée et facturée pour un montant de 130'000 francs, dépollution notamment qui a trait à l'élimination des ailantes, plantes invasives à propos desquelles notre groupe vous soumet ce soir un **postulat** concernant une gestion efficace de ce problème récurrent dans notre commune.

Il reste donc, dans le crédit à voter ce soir, moins de 500'000 francs pour réaliser le jardin proprement dit, cet espace avec tous ses éléments pour assurer un accueil agréable des différents publics. C'est peu, nous regrettons que le projet initial ait maigri de 300 ou 400'000 francs. Nous craignons que des dépenses supplémentaires dues à l'assainissement des terrasses sud ne viennent augmenter la réalisation de ce chantier. Certains dans cet hémicycle voudraient encore amincir la facture. Notre groupe relève le manque de fair-play de ces mêmes élus qui n'ont pas hésité une seconde, il y a quatre ans, pour financer un projet de réfection d'un terrain de football au Chanet pour 1'770'000 francs. Je vous rappelle qu'un terrain de football c'est une monoculture de gazon. On met

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

beaucoup d'engrais et de produits chimiques, tout cela au bénéfice d'une partie somme toute assez restreinte d'utilisateurs potentiels en comparaison du projet de jardin de Vieux-Châtel qui se veut ouvert à tous et toutes. Le gras a disparu, reste le squelette du projet. Vouloir encore diminuer l'enveloppe, c'est nier l'importance des parcs dans notre ville pour ses habitants.

Nous relevons également la clarté de ce rapport, une fois n'est pas coutume, en matière de coûts des honoraires des prestations des architectes. Notre groupe, vous le voyez, est enthousiaste. Il relève la bonne intelligence de ce projet. Il souhaiterait toutefois que ce parc, nous rejoignons ici un peu le PLR, puisse être géré au niveau de son entretien, dans une certaine mesure, par ses utilisateurs et qu'il ne soit pas seulement un lieu de transit mais de vie qui anime ce quartier. A notre avis, les déchets organiques du parc et de la coopérative pourraient être traités et valorisés sur place par la création d'un espace de compostage, ce qui représente une surface d'environ 30 m². Nous nous réjouissons de ce projet où la Ville et le Canton sont partenaires, il faut le rappeler, et encouragent ce type d'aménagement écologique et durable. Nos institutions investissent à travers la création du jardin public et dans une aide à la pierre dans la coopérative d'habitants de Vieux-Châtel. Cette réalisation a une valeur d'exemple de ce que pourrait devenir notre ville. Nos quartiers doivent être pensés en intégrant partout la nature et des espaces verts autour de logements à loyer accessible, véritables lieux de vie et de rencontres entre toutes les couches de la population. Pour ce qui est du projet de liaison piétonnière entre le Vieux-Châtel et la gare, notre groupe pense que c'est une bonne idée de profiter de l'occasion pour enfin développer cette liaison piétonne essentielle. La situation du transit sera améliorée, sans compter les bienfaits de pouvoir s'arrêter à mi-chemin dans un lieu reposant. Mais nous voterons ce crédit en déplorant toutefois qu'il n'envisage pas, à notre connaissance, (c'est une question), un élargissement dans sa partie supérieure qui permettrait à plusieurs personnes de monter et descendre simultanément. Nous remercions votre Autorité pour ce rapport et pour l'esprit d'ouverture qu'il dégager. Le groupe le votera avec grand plaisir à l'unanimité.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- A la lecture du rapport qui nous est soumis, le groupe éprouve un sentiment plus que mitigé. Le projet qui nous est présenté est certes fort séduisant, nous le concédonsons tout à fait. Ce qui l'est nettement moins,

c'est la décision que nous avons à prendre aujourd'hui, c'est son coût, 1,3 million de francs, y compris le réaménagement du cheminement piétonnier. Nous n'allons pas refaire toute l'histoire de ce projet mais nous rappellerons que, dans le premier rapport de 2014 portant sur ce projet de réaménagement du site des anciennes serres, le projet de jardin public était déjà étroitement lié au projet de la coopérative d'habitants. C'est dans ce même rapport de 2014 qu'ont été fixées les conditions dans lesquelles la Ville a accordé un droit de superficie ainsi qu'un prêt et sa participation financière au projet de la coopérative. On lit aussi dans ce rapport que le montant d'investissement de la Ville pour le jardin public s'élève à environ 600'000 francs. C'est sur cette base que le Conseil général, en 2014, a donné son feu vert permettant au projet de coopérative d'aller de l'avant.

Mais voici que trois ans plus tard, pour des raisons qui nous échappent en grande partie, ce montant a tout simplement doublé. Nous comprenons bien que le projet a été peaufiné dans l'intervalle mais l'essentiel des éléments présentés dans le rapport qui nous est soumis ce soir était connu en 2014. Nous pensons en particulier au mauvais état du site et à l'enlèvement des aménagements qui s'y trouvent depuis de nombreuses années, de même que la consolidation des murs qui étaient déjà bien atteints en 2014. Rappelons qu'il n'y a plus eu aucune activité sur le site depuis 1995. Difficile de comprendre aujourd'hui, dès lors, pourquoi ce montant a doublé. Nous demandons ainsi au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Premièrement, comment le Conseil communal explique-t-il que le prix du réaménagement du site a doublé ?
- Des erreurs ont-elles été commises et qui en porte la responsabilité ? Je précise qu'à partir du moment où l'on passe d'un investissement prévu de 600'000 francs à presque 1,2 millions en trois ans, nous voyons mal comment des erreurs n'ont pas pu être commises à un certain moment dans la mesure où le projet n'a lui-même pas fondamentalement changé dans sa conception ?
- Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre pour éviter, à l'avenir, que le montant d'un investissement, même sommaire, passe du simple au double en quelques années ?
- Enfin, toujours à propos du coût, notre groupe souhaite savoir si le Conseil communal, une fois le coût d'investissement supposé définitif, s'est posé la question de demander une participation financière à la coopérative qui sera de loin la principale bénéficiaire

du jardin public ? Si oui, y a-t-il eu des discussions, voire des négociations ?

Dans l'attente des réponses qui seront apportées à nos questions, notre groupe tient à faire savoir qu'il ne conteste ni la nécessité de l'assainissement ni celle de l'aménagement du parc public. Nous pouvons même dire que c'est un beau projet et que les futurs utilisateurs du jardin y trouveront beaucoup de satisfactions, ce dont nous nous félicitons. Mais, là aussi, notre groupe s'interroge. Alors que les frais d'investissements sont exclusivement à la charge de la Ville, la coopérative d'habitants sera la première à bénéficier de qu'il faut bien appeler une plus-value immobilière. Nul besoin d'aller demander à d'autres coopératives si elles seraient, elles aussi, ravies que la Ville aménage à ses frais un jardin similaire au pied de leur immeuble. Cela nous amène à un second point. Après avoir retiré à fin août son rapport, au vu des réactions négatives de la Commission financière, le Conseil communal revient aujourd'hui vers nous avec un projet revu à la baisse à hauteur de 300'000 francs. Il faut savoir en effet que, dans la première version, ce n'était pas 1,3 million au total qui était sollicité, mais 1,6 million. En moins de 3 mois, le Conseil communal est donc parvenu à réduire, sans trop de difficultés semble-t-il, la facture de 300'000 francs, ce dont nous nous réjouissons. Mais on est encore au double de l'investissement articulé en 2014. Un effort supplémentaire significatif paraît indispensable, compte tenu de l'investissement de la Ville déjà consenti dans ce dossier et compte tenu aussi des perspectives financières peu réjouissantes qui nous ont été annoncées entretemps. Outre le redimensionnement, voire le rééchelonnement du projet, on peut tout à fait imaginer procéder à certains aménagements dans quelques années si l'état des finances le permet. Il est également possible de réduire la facture pour le contribuable en agissant du côté des recettes. Ce que nous voulons dire par là, c'est que pour toutes les raisons déjà évoquées, nous souhaitons que soit trouvée une solution acceptable, non seulement pour notre groupe, mais surtout pour les autres habitants de la ville. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un **amendement** au projet d'arrêté I, amendement fixant l'investissement pour la Ville à 1 million de francs. Nous considérons en effet qu'il est aussi possible que des options existent pour couvrir une partie du surcoût apparu entre 2014 et 2017, cela en cherchant des solutions du côté des principaux bénéficiaires du site et / ou alors une valorisation des petites parcelles potagères aussi mises à disposition. Si cet amendement n'est pas accepté, notre groupe se verra contraint de refuser le crédit qui nous est demandé mais nous attendons aussi avec intérêt les explications du Conseil communal.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Merci tout d'abord du vif intérêt que vous manifestez à ce projet, à voir en tous cas les interventions qui ont été bien travaillées, passionnées. Cela fait plaisir de voir que nous sommes en train de discuter d'un thème très important pour une ville, celui de la densification qualitative des espaces publics et du bon équilibre qu'il s'agit de trouver entre, d'une part les financiers, et d'autre part, d'autres créations de valeurs, des valeurs en matière de cohésion sociale, de nature en ville, de bio diversité et c'est bien cela, une ville est un équilibre entre ces différents éléments. Vous me direz qu'il n'y a rien d'étonnant à tout cela car c'est « réhabilitation des anciennes serres de Neuchâtel, saison 9 » ce soir. Pour les plus anciens du Conseil général, vous vous souviendrez peut-être que le premier rapport était présenté en 2009 avec déjà des débats très tendus. Le Conseil général avait été très partagé alors sur le projet que le Conseil communal proposait, qui consistait, pour faire simple, à densifier l'ensemble de la parcelle à construire un maximum et à dire finalement que s'ils n'ont pas la possibilité d'avoir de jardin, ils n'ont qu'à aller dans la forêt, au bord du lac, cela va très bien.

Ce n'était pas si simple et tous ces épisodes depuis 2009 ont montré une nécessité absolument fondamentale dans une ville comme Neuchâtel, de veiller à répondre aux besoins légitimes de la population d'avoir des poumons verts, de l'espace, d'avoir accès à des jardins publics, tout en densifiant, c'est-à-dire tout en construisant la ville sur la ville, soit en veillant à offrir de nouveaux logements de qualité et qui intègrent des exigences énergétiques contemporaines actuelles, notamment donc par une consommation d'énergie la moindre possible et aussi une production d'énergie renouvelable.

A la fois poumon de verdure et espace favorisant la cohésion sociale, le jardin dont nous parlons ce soir doit permettre d'améliorer la qualité de vie du quartier. Et je me porte en faux contre l'affirmation répétée de manière récurrente depuis quelques mois qui voudrait que ce jardin soit uniquement là pour une coopérative, que ce serait une forme de jardin privé pour des coopérateurs. Allez sur le site. Pour celles et ceux qui ont eu la chance de venir à la séance d'information que nous avons organisée, vous aurez très certainement pu remarquer, de vos propres yeux, à quel point ce que nous proposons ouvre considérablement cet espace sur un environnement beaucoup plus large, qui commence sur le plateau de la gare, qui intègre largement les immeubles autour de ce jardin des anciennes serres, pour ensuite aller bien plus bas, sur la rue de Vieux-

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Châtel. C'est un poumon vert, espace de verdure, un jardin qui améliore une qualité de vie et qui doit accompagner la réalisation de constructions dans un équilibre optimal entre justement le bâti et le non-bâti. Sur le principe je suis convaincu que si on posait la question tout le monde serait d'accord. Là où cela devient compliqué, et c'est là que les bonnes séries ont toujours un certain suspense, c'est qu'il faut prendre des décisions concrètes. On voit les divergences apparaître, dans les détails, dans les éléments pratiques.

Je vous rappelle qu'au mois de mars 2013, 70% de la population suisse a plébiscité la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Alors comment expliquez-vous qu'en ville de Neuchâtel, quasiment tous les projets de construction font l'objet d'oppositions ? Il n'y a pas un projet immobilier qui ne fait pas l'objet d'opposition systématique des voisins, des propriétaires, pour toutes sortes de raisons. Bien sûr, il n'y a pas que des raisons louables. De plus en plus il y a aussi des raisons pécuniaires mais, la plupart du temps, c'est surtout parce que les gens ont besoin de pouvoir comprendre qu'une densification est qualitative. Les Autorités souhaitent que la ville évolue en intégrant une qualité de vie, c'est l'enjeu principal de ce jardin des anciennes serres de Vieux-Châtel.

La sécurisation du terrain est aussi indispensable, c'est une responsabilité du propriétaire et il est vrai, nous l'admettons bien volontiers, mais nous l'avons déjà dit en Commission financière, en Commission d'urbanisme, en Commission nature et paysage, que cet élément-là avait très certainement été sous-estimé lors de la mention d'un chiffre dans le premier rapport qui avait été transmis à votre Autorité. Le concours d'architecture, donc le projet tel qu'il a été établi, a permis de chiffrer des travaux permettant de réaliser un projet. Cela dit, c'est à mon avis une erreur de raisonnement que de comparer le montant tel qu'il était mentionné dans le rapport avec le montant total. Déjà une conseillère générale mentionne un montant qui aurait doublé. Il n'a pas doublé. Il faut retirer la liaison avec la gare, rien que cet élément montre que la rhétorique a un peu tendance à exagérer et d'autre part, l'aménagement en tant que tel, si vous le regardez, est moins de 600'000 francs puisque l'aménagement se monte à 487'000 francs, le reste étant des travaux de sécurisation du site que nous devrions faire de toute façon, quoi qu'il arrive, et même si votre Autorité ne souhaitait pas réaliser un jardin public à cet endroit.

Je parlais de densification, j'attire aussi l'attention sur une cohérence absolument fondamentale puisque votre Autorité a, il y a peu de temps,

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

plébiscité un rapport « nature en ville » car il est nécessaire aujourd’hui de penser une ville avec ses habitants, mais pas seulement avec des habitants, aussi avec de la végétation, d’autres formes de vie animale et naturelle. Cet élément, qui contribue aussi à un sentiment de sécurité et de qualité de vie, mais également à une coexistence durable de la vie humaine, est un élément fondamental que nous intégrons maintenant systématiquement dans nos projets. Cela donne peut-être l'impression à certains membres du Conseil général que c'est luxueux, un peu la liste du Père Noël. C'est bien loin de là, ce sont des choses basiques, essentielles, des fondamentaux de l'aménagement du territoire, ce n'est pas du tout la petite couche que l'on rajoute à la fin pour faire joli, mais des éléments qui sont intrinsèquement liés à un développement durable et harmonieux d'une collectivité. Et c'est d'autant plus important que d'intégrer des aspects ludiques pour les enfants car nous n'avons pas tous la chance d'habiter à Chaumont, donc d'être en contact régulier avec de grands espaces, de la nature et de pouvoir se promener librement dans des espaces absolument magnifiques. Quand on habite en ville, quand on grandit en ville, on n'a pas forcément l'occasion de pouvoir développer, côtoyer une forme de biodiversité et ces éléments d'aménagement remplissent une fonction clé pour le développement des enfants de la ville de Neuchâtel. Bien sûr ce projet est en parfaite cohérence avec les grands principes de la LAT. Il est aussi en accord avec les principes mêmes de la Confédération qui propose une gestion durable du sol, en spécifiant qu'il est nécessaire de densifier le bâti mais sans pour autant en altérer la qualité.

Concernant la mobilité douce, vous aurez vu que ce thème, dans l'environnement du jardin, est vraiment traité. C'est un quartier qui va évoluer et qui va donner une part beaucoup plus importante à la mobilité douce. C'est fondamental en ville, marcher, se promener, faire du vélo, simplement se balader. L'efficacité énergétique, la réduction de la consommation des ressources, le maintien de la biodiversité, la mixité fonctionnelle et sociale, la présence d'espaces publics facilitant les rencontres et la détente sont autant de composantes qui vont contribuer à créer un cadre de vie durable. Là vous avez le programme du jardin des anciennes serres de Vieux-Châtel. C'est un quartier à taille humaine. Il possède, en son cœur, les traces des anciennes serres de la Ville et c'est quand même important, à un moment donné, de pouvoir réhabiliter et d'assumer les coûts liés à la sécurisation de ce site. Je souhaite aussi insister, et c'est peut-être pour le procès-verbal car je pense que les groupes qui ne sont pas convaincus que cet espace est largement pour la population, je ne vais pas réussir à les convaincre mais je le dis

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

officiellement, au nom du Conseil communal ce soir et de manière très claire, c'est vraiment un espace qui va pouvoir favoriser la rencontre et l'entretien des liens sociaux, non seulement pour les habitants du quartier et de la coopérative, mais aussi pour les étudiants de la Haute école de gestion, du lycée de la Cité universitaire, les enfants et enseignants de l'Ecole catholique et le personnel et usagers des institutions avoisinantes, que ce soit l'OFS, Caritas, le Centre neuchâtelois de psychiatrie, l'hôpital de la Providence. C'est un élément clé d'accueil d'institutions de rayonnement d'attractivité de notre ville par rapport à des institutions et des fondations. Si vous vous promenez une fois de plus dans ce quartier et j'imagine que vous l'avez fait avant de vous faire votre opinion au sujet de ce rapport, vous aurez réalisé qu'il est très minéral et qu'il y a très peu d'espaces verts permettant justement d'aller se détendre et de pouvoir un peu respirer et rencontrer d'autres gens hors d'un contexte minéralisé, donc bétonné.

Vient maintenant le moment de répondre aux questions. Certaines sont arrivées tardivement aujourd'hui, de la part du groupe PLR. Je tiens à relever aussi toute l'attention très soutenue que le groupe PLR accorde à ces différents rapports et je les en remercie car cela permet, à chaque fois, de bien clarifier les choses. Même si les questions sont arrivées très tardivement, je vais essayer de répondre de la meilleure des manières. Avant, je souhaite encore rappeler un élément qui me semble assez clé par rapport à un débat au Conseil général : ce n'est pas anodin que la Commission financière a préavisé positivement, sans aucune opposition ce rapport, que la Commission d'urbanisme l'a validé à l'unanimité positivement, et que la Commission nature et paysage également. Il y a donc trois commissions très importantes qui ont préavisé sans opposition ce rapport. C'est quelque chose dont vous devez tenir compte pour vous forger votre opinion par rapport au bienfondé des éléments financiers, philosophiques et savoir si c'est luxueux ou non. Je ne pense pas que la Commission nature et paysage et encore moins la Commission d'urbanisme qui, par ailleurs est composée aussi de membres du Conseil général, ont naturellement une tendance à valider positivement des projets qui seraient luxueux. Non, ce n'est pas du tout cela, c'est vraiment la structure même, la philosophie, le programme et la qualité de cette traduction dans le projet qui ont été relevés.

Venons-en maintenant aux questions. Au sujet de l'eau, dont vous savez que c'est l'or du 21^{ème} siècle, il n'y a pas besoin de lire mille ouvrages à ce sujet, c'est la matière peut-être la plus précieuse qu'il s'agit de préserver pour ce 21^{ème} siècle, avec notamment le gros problème de la

privatisation de l'eau. Heureusement à Neuchâtel, nous ne sommes pas du tout confrontés à cela, au contraire nous sommes propriétaires d'un magnifique réseau d'eau, c'est notre chance et nous devons en être reconnaissants. La Ville, par rapport à l'eau, se doit d'être absolument exemplaire en matière de gestion des ressources et en particulier de celles de l'eau. C'est clair, on peut faire le calcul. Aujourd'hui, on parle de 60'000 francs pour la citerne alors que ce n'est pas 60'000 francs, mais 25'000 francs. J'ai eu l'occasion de transmettre le détail des coûts, et on voit que le rapporteur du groupe PLR n'a pas tout à fait tenu compte des informations précises. Il a aussi un petit peu grossi son propos pour être plus percutant en plénum, ce que je peux totalement comprendre mais ce n'est pas 60'000 francs, le coût est moindre et tout le détail a été transmis à la Commission financière. Il est clair que si on rapporte le montant par rapport à un coût au prix de l'eau d'aujourd'hui, on arrive sur des durées qui peuvent être relativement longues mais le point c'est le suivant : l'eau est une denrée rare et tout nous pousse à croire que rien ne garantit la pérennité des tarifs de l'eau du réseau, c'est absolument clair. Rien ne dit que l'eau va rester au tarif d'aujourd'hui, bien au contraire car tout porte à penser que l'eau deviendra une denrée de plus en plus précieuse et du coup de plus en plus onéreuse.

La question est également éthique car on peut appliquer la grille d'analyse financière sur l'eau, c'est très bien et il est important de le faire, mais il n'y a pas que celle-là. Il y a aussi une grille éthique et écologique. La vraie question est la suivante, faut-il déverser de l'eau potable dans nos sols ? Poser la question c'est y répondre.

Concernant les coûts d'entretien, celui avancé pour le jardin Hermann Russ, soit 27'900 francs, correspond à l'entretien réel pour l'année 2017. Vous le verrez, vous pourrez le découvrir dans le rapport de gestion 2017, D'ailleurs cette année ce n'est plus Edel's qui s'occupe de l'entretien de ce jardin mais bien les Parcs et promenades. Par effet de cohérence et de simplification il a été estimé plus pertinent que ce soient les Parcs et promenades qui entretiennent ce jardin, ce qui, je le crois en tous cas, rencontre un écho relativement favorable de la part du groupe PLR qui a demandé à plusieurs reprises que les Parcs et promenades soient davantage sollicités par rapport à des travaux et des entretiens. Mais il faut savoir que sur les coûts d'entretien, ne sont pas fixes comme l'entretien d'une chaudière. Un coût d'entretien est variable en fonction de la météo et vous savez que chaque année cela change. L'estimation du coût d'entretien pour Vieux-Châtel, soit un peu moins de 40'000 francs, est une évaluation prudente, incluant par exemple une réserve pour

vandalisme qui ne sera, et nous l'espérons bien, pas activée. Ces postes seront utilisés en fonction de l'évolution du parc ou de la météo et ne seront peut-être pas nécessaires. Ce qui est important de rappeler et un groupe l'a fait, c'est que ce n'est pas un mandat que nous octroyons à un tiers puisque ce sont des prestations internes qui sont mises en évidence et c'est bien un principe de transparence mais ce ne sont pas des coûts que nous devons sortir. Ce sont des collaboratrices et collaborateurs des Parcs et promenades qui ont des savoirs, des compétences et qui contribuent par là même aussi à pouvoir concrétiser ce principe de biodiversité au cœur des parcs publics. Ce serait aussi une erreur, mais peut-être la corrigerez-vous de vous-même, de croire qu'il s'agit d'une dépense que nous ferions. Eh bien non, ce sont des compétences au sein de la Ville que nous mobilisons et sollicitons. Bien sûr une fois que le jardin sera fait, il sera alors possible de pondérer et moduler ces coûts d'entretien. L'argument principal c'est que, d'une part pour expliquer la différence entre les coûts au jardin Hermann Russ et les coûts ici, cela a aussi été rappelé par un des groupes, c'est que pour Hermann Russ nous avions déjà un parc avec une belle végétalisation. Allez-y, cela vaut la peine et vous verrez la qualité de l'arborisation. C'est un parc qui existait déjà, simplement il était privé, donc c'était beaucoup plus simple de l'entretenir. Ici on recommence tout à zéro. Pour celles et ceux qui sont allés voir sur place voir, vous pouvez vous rendre compte par vos propres yeux de l'immense travail qu'il y a à faire pour réhabiliter d'anciennes serres en un parc accueillant qui peut véritablement, ce n'est pas du marketing, concrétiser le principe de la biodiversité en ville. C'est une réalité que nous souhaitons concrétiser dans le cadre d'une densification qualitative de notre ville.

Concernant la TVA, je concède bien volontiers qu'une erreur a été faite. Effectivement, il n'y a pas besoin de facturer de la TVA puisqu'il s'agit d'un parc public effectué par les Parcs et promenades et non refacturé à un tiers. Il sera donc tout à fait normal de retrancher le montant de la TVA du montant qui a été mentionné en page 19. Les 3'186 francs ne devront pas être facturés et nous passerons ainsi sous la barre des 40'000 francs.

La question ne m'a pas été posée concernant la possibilité d'activer le fonds sur les places de jeux. Etait-ce une omission ? J'y réponds quand même. Oui c'est possible, nous ne l'avons pas fait, mais nous pourrions le faire. En d'autres termes puisque c'était plutôt une place de jeux non conventionnelle, nous n'avons pas activé ce fonds et nous pourrions tout à fait le faire et, tant le Conseil communal que les Parcs et promenades

ne sont pas défavorables à cet élément qui pourrait aussi intervenir par la suite.

Nous allons revenir sur la différence de coût entre 2014 et 2017. En 2014, il était bien spécifié dans le rapport, je cite : « le projet de jardin public décrit au chapitre 3.3.6 ne sera connu et ne pourra être devisé précisément qu'à l'issue du concours de projets ». C'est un élément qu'il s'agit de relever ce soir. L'amorce de l'assainissement d'un bûcher ne pouvait pas être connue puisqu'il n'existe aucun projet, tout comme l'ajustement aux constructions existantes. L'évaluation des coûts de sécurisation du site n'était possible que par une étude approfondie de l'état des murs existants, des serres et autres éléments construits, étude nécessitant des moyens importants, lesquels ne pouvant être mis en œuvre qu'une fois les résultats du concours connus et c'est bien cela l'élément clé que vous devez comprendre. Une fois que le concours a été mené avec un lauréat et un projet, il a été possible de commencer à travailler en phase de réalisation, donc de chiffrage. Il a donc fallu chiffrer les coûts concrètement par rapport à la topographie et les contraintes du projet. C'est la raison pour laquelle il a fallu travailler dès le début pour ramener ce projet à des coûts plus raisonnables car même le coût de 1,6 million de francs - qui a déjà donné le tournis à certaines et certains d'entre vous - était déjà un montant raboté par rapport au premier montant qui était sorti des réflexions.

Certains membres de votre Autorité qualifient d'exclusivité d'utilisation par la coopérative. Ce projet propose une participation financière de cette coopérative. Il me revient de pouvoir préciser un certain nombre de points par rapport à ceci car il n'y a aucun privilège qui est fait dans ce projet, tout respecte parfaitement le principe de la juste répartition des coûts et c'est important que je puisse essayer en tous cas de vous en convaincre. D'abord, le jardin public de Vieux-Châtel n'a pas vocation de devenir le lieu privilégié de la coopérative. Regardez dans le rapport le plan avec toutes ses ouvertures, cela me semble vraiment très clair. C'est un jardin public, la participation financière de la coopérative ne se justifie donc pas. Signalons que la coopérative finance intégralement l'aménagement de sa cour grevée d'une servitude de passage profitant à tous les usagers du parc. Cet élément qui est donc mis à disposition du public est financé intégralement par la coopérative. Le cahier des charges urbanistiques pour le quartier, établi par tous les acteurs lors du processus participatif a mis en exergue le besoin d'un jardin public végétalisé et arborisé bien localisé par rapport aux itinéraires de déplacement et facilement accessible pour toutes et tous, avant même que la Coopérative d'en face

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

prenne part au projet. Ce cahier des charges urbanistiques reste d'ailleurs très contraignant financièrement pour la coopérative qui, bien sûr, rappelez-vous des débats précédents aurait souhaité construire plus de logement, ce qui, pour la rentabilité d'un projet immobilier, est peut-être aussi quelque chose de plus intéressant. Les autres acteurs particulièrement intéressés dans l'attente de cette réalisation sont l'association de quartier, les nombreuses institutions, il y a un véritable intérêt, des contacts ont été pris et cela suscite vraiment auprès de ces institutions toutes sortes d'idées, de projets, d'animations. Il y aura donc une vie beaucoup plus large qu'uniquement un espace mis à disposition de quelques coopérateurs.

L'ensemble des parcelles était cité dans le rapport mais seules celles qui étaient nécessaires à la réalisation du projet issu du concours ont été cédées à la Coopérative dans le cadre du DDP. Vous pourrez voir d'ailleurs dans le rapport, les biens-fonds marqués par le DDP et ceux qui restent en main soit publique soit d'autres propriétaires qui sont clairement délimités. Les autres parcelles sont restées propriété de la Ville ou, comme la 1446, une propriétaire privée.

Sur quelle parcelle se situe le bûcher à rénover pour en faire une terrasse ? C'est la parcelle 45. Elle comporte plusieurs locaux qui sont en partie restés exploitables pour la Ville. Il n'y a pas de surcoût induit, si ce n'est que la Ville devra continuer d'entretenir ces locaux comme elle le ferait de toute façon mais l'élément qui plaide pour la participation de sortie car c'est un peu cela la critique que vous faisiez, vous laissez croire que, finalement, on paie une sortie à une salle commune alors qu'en fait c'est la coopérative qui devrait la financer. Premièrement, cette salle, ce qui est intéressant, c'est qu'elle est ouverte sur tout le quartier. Donc, tous les habitants pourront l'utiliser. C'est une salle qui offre de nouvelles possibilités pour des gens qui n'en ont pas. D'autre part l'accès sur la terrasse se fait en coordination avec la valorisation du niveau supérieur. Vous avez remarqué dans les plans, le niveau supérieur est aussi réhabilité.

Puisqu'il est l'heure de conclure, à l'écoute de ces réponses, vous aurez compris que notre Conseil demande à votre Autorité de ne pas amender le rapport. Nous sommes convaincus que seule une densification qualitative permettra de répondre aux besoins de la population et de développer l'offre en logements présents sur le territoire communal. C'est une qualité de vie à laquelle nous aspirons. Le projet que nous présentons à votre Autorité ce soir est mûr, il est prêt, tel quel, fruit d'un processus

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

urbanistique, architectural et citoyen, il possède toutes les qualités requises pour devenir un exemple de jardin public au 21^{ème} siècle.

M. Mirko Kipfer déclare :

- Je remercie le Conseil communal pour ses réponses mais il me semble qu'il oublie quelques points. Tout d'abord concernant les trois commissions. Effectivement les trois commissions ont siégé et n'ont pas eu d'opposition. Il faut quand même savoir qu'il n'y en a qu'une qui s'est prononcée sur le caractère financier de l'objet. Concernant l'eau, effectivement c'est une denrée rare et il faut la préserver mais il me semble que dans l'accord avec la coopérative, il y avait une obligation, pour la coopérative, de récupérer son eau et de l'utiliser. En l'occurrence, cette obligation est reportée sur la Ville, et nous protestons. Nous pensons qu'il serait tout aussi raisonnable de récupérer cette eau et de l'utiliser, par exemple, pour les chasses d'eau. Ce fait est aussi présenté dans ce petit document exemplaire. Nous considérons que ces frais-là ne doivent pas être à la charge de la Ville. Concernant le bûcher il me semble qu'il y avait une contrepartie. On était censé léguer toute cette série de bâtiments à la coopérative, qui était censée ensuite la réhabiliter. En l'occurrence on ne concède que ce qui a une certaine valeur et on garde le reste et, finalement c'est à notre charge que revient la réhabilitation. Je trouve cela un peu surprenant et il faut rappeler que, sauf erreur, il y a un montant de 80'000 francs qui a été admis pour l'achat de ces parcelles. Enfin, des accords ont été conclus entre la Ville et la coopérative. A notre avis il s'agit simplement de les remettre dans le projet actuel et les faire respecter par une partie comme par l'autre.

M. Jonathan Gretillat ajoute :

- Vu les explications détaillées du Conseil communal, il semble au groupe socialiste que les amendements PLR et Vert'libéraux/PDC tombent à plat. Il est vrai qu'il sera difficilement justifiable de les maintenir vu les explications données. Si, d'aventure, ces amendements devaient être maintenus, le groupe socialiste les refuserait. Au passage, je me permets de relever que si on suit la logique des Vert'libéraux/PDC nous devrons bientôt faire contribuer les habitants des Beaux-Arts au futur réaménagement des Jeunes-Rives. Nous laisserons donc aux Vert'libéraux/PDC en faire la proposition et la défendre auprès de la population.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier relève :

- Je crois que nous avons peut-être été mal compris. L'idée n'était pas de faire payer des personnes qui participent dans leur jardin. L'idée c'est que, vous l'avez dit, il y a peut-être une sous-estimation du projet en 2014, le Conseil communal nous dit qu'il ne faut pas se baser sur les chiffres de 2014 pour le projet d'aujourd'hui mais nous constatons quand même que dans la partie financement du projet 2014 figure le jardin public qui est étroitement lié à l'ensemble des décisions financières qui ont été prises en 2014 en faveur de la coopérative avec un droit de superficie, un prêt et une participation et que nous pouvons nous interroger. Alors je veux bien que 1'170'000 francs n'est pas tout à fait le double de 600'000 francs mais nous y sommes presque, ce renchérissement aurait pu avoir une influence sur des éléments qui étaient connus puisqu'ils sont mentionnés dans le rapport et auraient pu aussi avoir un effet sur les décisions qui ont été prises en 2014. Aujourd'hui, nous continuons de trouver ce projet, sur tous les éléments qui ont été décrits par le Conseil communal, comme tout à fait bon, poumon de verdure, vie de quartier, ce n'est pas cela que nous contestons aujourd'hui, c'est plutôt de dire qu'au vu de ce développement, nous estimons que ce projet est aujourd'hui encore trop cher. Parmi des solutions évoquées nous avons posé la question de savoir si, au vu de cette augmentation de prix, le Conseil communal avait approché la coopérative. C'était une des options qui pourrait être envisagée pour diminuer ce coût.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, complète :

- Depuis quelques années il y a une collaboration très étroite, comme vous pouvez bien l'imaginer, entre la coopérative, le Service de l'urbanisme puisque c'est quand même un projet qui a une certaine ambition et qui est assez complexe. Il y a des aspects fonciers, d'architecture, de coût de financement et je dois dire que, comme je l'ai précisé tout à l'heure, il n'y a absolument aucun traitement de faveur dans ce projet. Au contraire, je crois que le fait de pouvoir compter sur une coopérative qui joue le jeu d'une densification qualitative qui est d'accord d'avoir un parc public juste à côté, c'est aussi quelque chose qui peut être potentiellement source de nuisance. On peut tout renverser, je veux dire qu'on pourrait tout reprendre mais comme le président souhaite que nous soyons concis, je ne vais pas le faire, mais nous sommes vraiment dans le principe du juste coût. Bien sûr la récupération des eaux de pluie est financée entièrement par la coopérative concernant son immeuble. Tout ce qui concerne la récupération d'eau de pluie, financé par la coopérative mais comme nous

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

avons souhaité pouvoir, en cohérence avec les principes que j'ai décrits tout à l'heure, utiliser l'eau de pluie pour pouvoir arroser le parc, il était naturel que nous puissions financer cette citerne puisque c'est essentiellement le jardin public qui va en profiter. C'est simplement cette raison-là. Je pense que, sur le fond, on ne va pas changer les positions fondamentales des groupes, malgré des points de réticence sur un point ou l'autre, je vous prie vraiment alors de croire qu'il n'y a pas d'éléments secret, ou caché. Je ne souhaite vraiment pas que l'aventure continue sur une espèce de rhétorique qui affirme qu'il y a des choses, des liens, que c'est leur jardin privé. Non, c'est faux, c'est un jardin public avec un environnement bien plus large et qui est un véritable écrin pour une densification qualitative de Neuchâtel. Les points financiers sont très clairs. Votre Autorité nous a autorisé à octroyer des droits de superficie. Une fois que le projet a été finalisé seul a été octroyé ce qui était vraiment utile au projet. Les autres restent propriété de la Ville et il y a donc une valeur supérieure à 1 franc et nous verrons bien dans les années qui viennent comment tout ceci sera mis en valeur.

M. Mirko Kipfer intervient :

- Toujours par rapport à la récupération de l'eau, je n'ai pas très bien compris. La coopérative va récupérer aussi, pour elle-même, l'eau de pluie et le surplus sera mis à disposition du jardin public ? Cela me surprend un peu car je pense que la surface ne donnera que des cactus ou de la prairie arrosée seulement en temps de pluie si nous devions alimenter et les chasses d'eau, et le jardin, avec une récupération d'eau de pluie, compte tenu de la pluviométrie et de la surface du terrain.

M. Olivier Arni, Directeur de l'urbanisme, précise :

- Ma connaissance du projet ne me permet pas de vous dire que ces chasses d'eau sont alimentées par de l'eau de pluie. Je suis désolé mais je suis à la limite de mes compétences. Par contre, ce que je peux vous dire c'est que l'eau de pluie est récupérée sur le bâtiment et ensuite va alimenter la citerne et cette eau pourra permettre au jardin public de Vieux-Châtel d'être alimenté en eau récupérée. Voilà ce qui est un beau principe dans l'utilisation de l'eau.

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, constate que la parole n'est plus demandée et il déclare :

- Je vous propose de passer au vote des projets d'arrêtés. Le premier projet, l'arrêté concernant une demande de crédit pour l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel. Deux amendements ont été déposés et sont opposés l'un à l'autre :

Amendement PLR, à l'article premier : « Un crédit de **1'170'000 900'000** francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement ... ».

Amendement Vert'libéraux/PDC à l'article premier : « Un crédit de **1'170'000 1'000'000** francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement ... »

L'amendement PLR **recueille 12 voix**, l'amendement Vert'libéraux/PDC **recueille 5 voix. C'est donc l'amendement PLR qui est retenu.**

Opposé au texte de base, l'amendement PLR est **refusé par 23 voix contre 15.**

L'arrêté I non amendé est **adopté par 23 voix contre 10 et 5 abstentions.**

Quant à l'arrêté no II, il est **accepté à l'unanimité.**

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 23 voix, contre 10 et 5 abstentions.

Arrêté concernant une demande de crédit pour l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel (Du 6 novembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 1'170'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement et la sécurisation d'un jardin public sur le site des anciennes serres de Vieux-Châtel.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à prélever un montant de 30'000 francs dans le Fonds de compensation des arbres.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à prélever dans le Fonds « mesures d'agglomération et valorisation urbaine » 70% du montant net nécessaire à cet investissement.

Art. 4.- Le solde de cet investissement sera amorti au taux de 2,9% et sera porté à la charge de la Section de l'urbanisme.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté concernant une demande de crédit pour l'aménagement du cheminement piéton entre le quartier de Vieux-Châtel et la gare (Du 6 novembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. - Un crédit de 130'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du cheminement piéton accédant à la gare depuis le quartier de Vieux-Châtel.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2. - Le Conseil communal est autorisé à prélever un montant de 2'000 francs dans le Fonds de compensation des arbres.

Art. 3. - Le Conseil communal est autorisé à prélever dans le Fonds « mesures d'agglomération et valorisation urbaine » 70% du montant net nécessaire à cet investissement.

Art. 4. - Le solde de cet investissement sera amorti au taux de 3,6% et sera porté à la charge de la Section de l'urbanisme.

Art. 5. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

17-501

Postulat du groupe PopVertSol par M. Edouard Jeanloz et consorts intitulé « pour une étude de la lutte contre les plantes exotiques invasives ».

En voici le texte :

« Le groupe PopVertSol prie le Conseil communal d'étudier :

- la mise en œuvre de toutes les mesures de lutte nécessaires pour éradiquer les plantes invasives sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et dans ses propriétés.
- l'organisation d'une politique d'information à la population sur les risques des plantes invasives.

Développement

Plantes exotiques invasives: DANGER !

Les espèces introduites après 1500 ans après J.-C. dans notre pays sont appelées néophytes. Généralement en provenance de pays lointains, elles présentent souvent l'attrait de l'exotisme: de belles couleurs spectaculaires, des formes originales, etc.

Beaucoup sont cultivées. Certaines s'installent peu à peu (parfois ce sont des « échappées de culture ») et sont ainsi naturalisées. Nous pouvons citer notamment divers oenothères, le *Mahonia aquifolium* et plusieurs espèces d'arbres comme le marronnier (*Aesculus hippocastanum*). La présence de la plupart, confinées aux espaces rudéraux (bords de route,

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

chemins, friches, terrains vagues, voies de chemin de fer, etc.), reste anecdotique, ce sont les espèces adventices.

Pourtant un petit nombre parmi ces espèces introduites volontairement ou pas se révèlent à la longue particulièrement envahissantes et peuvent présenter plusieurs types de danger.

- Danger pour la santé humaine: allergies notamment (p. ex. berce du Caucase, ambroisie, sumac, ailante, laurelle).
- Danger pour l'économie: "mauvaises herbes" tenaces dans les cultures (p. ex. ambroisie), déstabilisation d'ouvrages (murs, édifices) et des berges de rivières (renouée du Japon, ailante, buddleia) envahissement d'étangs, etc. (p. ex. élodées, jussies, myriophylles).
- Danger pour l'environnement: envahissement de zones naturelles, y compris les réserves, disparition d'espèces et de milieux indigènes originaux (p. ex. solidage géante, buddleia).

Pour nombre d'entre elles, le danger qu'elles représentent n'est apparu que tardivement et a posteriori. La phase d'expansion peut être très longue (1 à 2 siècles), mais l'intensification des échanges commerciaux et des déplacements humains raccourcit cette période en multipliant les sources d'infestation. Et malheureusement lorsque ces plantes sont bien installées, la lutte revient très cher.

Exemples:

Aux Etats-Unis, des chercheurs ont estimé à 138 milliards de \$, le coût dû à l'introduction des espèces animales et végétales. Au Québec, le coût direct de l'ambroisie (santé et lutte) est à ce jour de 49 millions de CHF. Ces plantes envahissantes doivent être connues, contenues, détruites ! Le processus d'envahissement n'est pas immédiat: il est lent, progressif mais exponentiel ! Lorsque l'envahissement est constaté: il est généralement trop tard pour agir !

Par l'expérience des pays voisins, nous commençons à connaître la menace que représentent ces plantes, ce qui nous permet d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Ces espèces problématiques ne font jamais partie d'un processus naturel de colonisation. Il est de notre devoir, aujourd'hui, de les détruire parce qu'elles sont un danger pour l'équilibre de nos écosystèmes.

A l'exception de quelques très rares cas, ces espèces ne régressent pas naturellement après quelques années, au contraire ! Plus l'espèce présente d'individus et de populations, plus le danger est grand: chaque pied représente une potentialité de 10 à 1000 voire 10'000 individus

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

supplémentaires. En conséquence chaque pied, chaque population détruite, est un acquis important.

Au début, ces espèces poussent là où elles arrivent, là où elles peuvent: dépotoirs, friches, bords de route. Mais lorsque le potentiel de reproduction est devenu suffisant, on les retrouve dans les cultures et les jardins, puis au bord des rivières, dans les milieux naturels et, bien sûr aussi, dans les réserves naturelles et sur les bâtiments.

Plus l'espèce est installée depuis longtemps, plus la sélection fait son œuvre. Au bout de quelques années, seuls les descendants adaptés au milieu et au climat auront survécu, et seront devenus particulièrement agressifs.

La CPS (Commission Suisse pour la Conservation des plantes sauvages) coordonne les activités au niveau suisse. L'office phytosanitaire cantonal sert lui, de référence pour la géolocalisation des foyers de plantes invasives et donne des conseils pour leur éradication.

Un groupe de travail de la CPS a établi une liste noire (espèces posant d'ores et déjà des problèmes avérés en Suisse) et une « Watchlist » (espèces posant des problèmes dans les pays limitrophes, présentes ou en expansion en Suisse).

L'abandon du site de Vieux Châtel a engendré une friche que l'ailante, espèce d'arbre invasive, a eu vite fait de coloniser. Cette espèce à l'enracinement profond et drageonnant a dû être éliminée pour démarrer les travaux de construction du futur jardin public. Cela a coûté très cher pour notre collectivité et le problème n'est que partiellement résolu, l'espèce étant encore présente à proximité.

Ces coûts auraient pu être évités si la Ville de Neuchâtel menait une véritable politique d'éradication systématique des espèces exotiques invasives.

Ce que souhaite notre groupe à travers ce postulat, c'est que la Ville, par le biais de son service des infrastructures notamment, étudie la résolution de ces problèmes en amont en se dotant d'une politique préventive en la matière.

En fera partie un volet d'information à la population afin que chacun soit mieux informé et se sente concerné par cette problématique. C'est par un effort collectif que des résultats probants seront obtenus.

Sources : Office phytosanitaire cantonal et le GRINE (Groupe espèces invasives Neuchâtel). »

Invité à développer son postulat par le président, **M. Edouard Jeanloz**, déclare :

- Notre groupe est sensible à la bonne santé de notre population et dans les problèmes que nous pouvons rencontrer dans la vie de tous les jours, il y a un problème de plantes invasives. Qu'est-ce que cette histoire ? Un des bienfaits de la mondialisation c'est la libre circulation. Ce bienfait trouve ses limites dans une bougeotte générale qui génère son lot de problèmes de pollution atmosphérique, de changement climatique mais aussi d'arrivée chez nous de plantes néophytes et on résume sous le nom « néobiota » tous ces nouveaux organismes qui s'installent chez nous sans demander l'autorisation à la frontière. Quels risques allons-nous encourir avec ces problèmes de plantes invasives ? Trois risques majeurs. Pour certaines espèces de plantes, notamment la plante qui nous préoccupe le plus, l'ailante qui est en fait un problème trouvé sur le site du Vieux-Chatel depuis bien des années mais qui a profité de la lenteur des débats pour s'installer discrètement C'est un problème qui est devenu si grave que nous avons dû dépolluer le site et quand bien même il est dépollué, on a remarqué qu'aux alentours l'ailante se porte très bien, continue de progresser et créée par sa présence deux problèmes, des déstabilisations d'ouvrage puis des problème d'allergies pour certaines personnes. Jusqu'à 30 % des gens peuvent être indisposés avec des problèmes respiratoires par l'ailante. Voilà déjà un gros problème à résoudre et cela nous fait déposer ce postulat pour que la Ville étudie toute mesure, crée une sorte de cellule de veille pourrions-nous dire, pour que le Service des infrastructures notamment soit au front avant que l'ennemi se retrouve derrière les lignes et crée des problèmes coûteux à résoudre comme on a pu le voir. Par exemple, aujourd'hui l'ailante se trouve aussi au centre de loisirs dans des murs. On n'a pas géré, on ne veut pas forcément le voir car c'est une plante très belle mais qui crée à terme de gros problèmes. Nous espérons que vous serez sensibles à ce postulat et que des raisons économiques de la santé publique justifient notre intervention.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, informe le Conseil général que ce postulat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

17-014 A

**Rapport du Conseil communal concernant
une demande de crédit pour
l'assainissement et l'aménagement de
l'immeuble sis à Maximilien-de-Meuron 6
en bâtiment scolaire, ainsi que la création
de 3 salles au Collège de la Promenade.**

M. Dimitri Paratte, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- A nouveau la Commission financière s'est intéressée deux fois au sujet qui lui a été soumis. A nouveau le Conseil communal a trouvé une économie substantielle en modifiant le projet initial, à nouveau sans toutefois présupposer ce qui va suivre dans la séance, des oppositions qui ne se sont pas manifestées durant la Commission financière vont l'être par la suite. En l'occurrence, les deux projets avaient été acceptés en ce qui concerne le premier à l'unanimité moins trois abstentions et à l'unanimité concernant le projet 2. La discussion strictement financière

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

aura à nouveau lieu puisque nous sommes face à de nouvelles propositions d'amendements. La discussion s'est d'abord satisfaite de voir un projet qui permettait de rationaliser les infrastructures scolaires en ville de Neuchâtel, en regroupant notamment les activités de deux bâtiments initiaux autour des Terreaux avec l'aménagement du passage Max-de-Meuron 3, 6 et la possibilité de concrétiser le projet d'aménagement d'une auberge de jeunesse aux Sablons qui sont actuellement le siège de la moitié de l'activité du centre scolaire des Terreaux. Ceci n'a donc levé aucune opposition évidemment, cela a même plutôt réjoui la Commission financière et cela devrait permettre de décharger la direction, les professeurs et les élèves de certains problèmes de gestion mais aussi d'une forme de danger de se déplacer dans ces rues où l'on tolère toujours toutes ces voitures et donc la discussion s'est largement envenimée, ou disons intéressée, en particulier aux installations énergétiques des Terreaux-Est. Initialement le projet du Conseil communal comportait une installation en façade, y compris au nord et à l'ouest du futur collège. Le Conseil communal a retiré ce projet étant donné que des oppositions sur la rentabilité d'une part économique mais surtout énergétique, écologique des façades nord et ouest n'ont pas pu être démontrées à la Commission financière. Le Conseil communal a eu la sagesse de retirer ce projet pour nous présenter aujourd'hui une seule façade équipée de panneaux solaires photovoltaïques au sud qui est évidemment la face la mieux exposée dans notre hémisphère pour produire de l'électricité. Donc le projet s'est vu largement diminué d'un montant que vous connaissez et a été soutenu par la Commission financière par 10 oui et 3 abstentions. Des explications nous ont aussi été données sur la manière de calculer la rentabilité économique d'un projet solaire. C'est un peu compliqué, étant donné que le prix de l'électricité ne représente qu'une part faible du coût que nous payons effectivement pour consommer de l'électricité dans un immeuble, que l'ordonnance sur l'énergie va très prochainement être modifiée, que nous pourrons auto consommer de façon bien plus large que jusqu'à maintenant de l'énergie produite sur une installation. On pourra consommer directement dans les bâtiments immédiatement voisins. C'était possible avant mais pas encouragé. Le Conseil communal va donc étudier, suite aux interrogations de la Commission financière et probablement de l'intervention d'autres groupes, la possibilité de généraliser les modèles d'autoconsommation et interrogera le Conseil communal sur sa politique de portage des projets solaires photovoltaïques à l'avenir suite aux interrogations qui ont été soulevées.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- L'aménagement et l'assainissement de l'immeuble Max-de-Meuron 6 ainsi que la création de trois salles de classe au collège de la Promenade, ces deux futurs bâtiments scolaires sont plus qu'intéressants pour notre Ville. Notre groupe peut le qualifier de bon et beau projet. Nous répondons à un véritable besoin de salle de classe et un recentrage spatial avec les Terreaux Est et l'abandon du collège des Sablons affecté à futur à d'autres utilisations. C'est cela l'essentiel sur quoi nous votons, l'assainissement et l'aménagement de bâtiments scolaires absolument nécessaires pour le centre-ville, avec les délais qui doivent être tenus, évidemment, et permettre d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Pour ce qui concerne les aspects énergétiques, on peut dire que notre groupe s'est quelque peu irrité par certaines manières de faire et les propositions faites dans le rapport qui sont, soit parfois insatisfaisantes, soit incomplètes, et sont épargnées, comme je l'ai dit tout à l'heure, aux délais de construction par rapport à la scolarisation des élèves. Minergie P nous convient plutôt bien. C'est l'optimisation énergétique de la toiture et des façades qui a amené le plus de débats. Concernant la toiture, nous sommes insatisfaits de donner une telle surface à Viteos sans affermage et que nous devions ensuite racheter au prix de vente cette énergie. Notre groupe souhaite vivement que la Commission des énergies s'occupe de ce problème car plusieurs options s'offrent à nous. La variante une, c'est que nous mettons à disposition des surfaces pour Viteos qui investit et qui vend ensuite l'électricité. Nous nous y retrouvons tout de même par les dividendes que Viteos nous verse ensuite. La variante 2 nous décidons que l'autoconsommation seule et groupée est la meilleure des solutions économiques. Nous investissons dans les panneaux photovoltaïques sur notre toit. Notre autoconsommation ne nous coûte rien, le surplus est vendu à Viteos au prix de 11,84 centimes si on compte l'achat, la vente, la plus-value écologiste plus les taxes etc. Si nous achetons, comme dans la première variante, ce qui est prévu dans le rapport, au prix de 23,3 centimes, 9 centimes pour le prix de l'électricité, l'acheminement et quelques taxes, avec ces deux prix, nous avons une différence de 11,46 centimes et c'est plus intéressant si nous choisissons l'autoconsommation. La rentabilité d'une installation est tributaire de cette différence. Avec le site toit solaire.ch, nous avons fait le calcul suivant concernant le coût de l'installation : en comptant une vingtaine d'habitants, car c'est une école et qu'il y a les vacances d'été, c'est un investissement de 149'200 francs, 67'000 kWh amortissables en 17 ans, ce qui correspond à 16 centimes le kWh et Viteos rachèterait et revendrait à

23,3 centimes. Cela vaut donc la peine de réfléchir à ce problème futur. Avec un bref calcul on voit l'intérêt de privilégier cette auto consommation.

En Suisse les toitures représentent un potentiel de 30 à 41 % de la consommation totale en énergie, les façades de 9 à 15 % selon certaines sources. Comme le rayonnement est d'un tiers inférieur au même toit le surplombant sis au sud, sud-est et sud-ouest, les coûts sont donc plus élevés. Pour les meilleures orientations, le coût de production est de 1,5 à 1 fois supérieur. Les façades en photovoltaïque ont un potentiel moindre en rayonnement et un coût de production plus cher, si on prend les plus grands écarts des fourchettes fournies. Pour la façade sud des Terreaux ouest on prévoit 21'500 kWh, soit l'équivalent de 6 ménages de 4 personnes. C'est un quart de moins que l'équivalent produit sur le toit même. Il y a donc une réflexion à mener : dans quelle mesure les façades plus nombreuses et d'une plus grande surface, en Suisse, que les toitures, mais moins performantes, doivent être mises en avant ? Le projet retenu des Terreaux-Est est à peu près équivalent au projet de 2011 des panneaux photovoltaïques posés sur le toit de la Promenade-Sud qui permettait d'alimenter les voitures électriques. C'était un projet qui est quatre à cinq fois plus cher qu'aujourd'hui. Une majorité d'entre nous pense que nous pouvons coupler ce projet de façade en autoconsommation comme étant un projet novateur et exemplaire. C'est là le rôle de notre Ville. D'autres sont plus dubitatifs et souhaiteraient stratégiquement que les panneaux photovoltaïques fleurissent sur les toits en priorité. Mais avons-nous, à Neuchâtel, suffisamment de toits en propriété de la Ville, hors bâtiments historiques à fournir en panneaux photovoltaïques ? Viteos a évidemment des critères de rentabilité. Il faut être conscient que 600 m² c'est plus intéressant que 100 m². Nous avons donc le devoir, lors de la rénovation des bâtiments à venir, de coordonner toiture et façade et mieux travailler en amont que nous l'avons fait pour ce rapport. Pour la façade des Terreaux-Est, la charge annuelle financière totale est de 4'436 francs. Ce montant est, avec l'autoconsommation et un calcul prudent de 8 centimes au lieu de 11,8 pour Viteos, en investissement net une opération blanche. Evidemment si on parle d'un certain nombre d'années en termes d'investissement en rajoutant des investissements bruts et sans les subventions, on peut arriver à des chiffres qui sont totalement différents. Mais ce type d'opération blanche, nous voulons qu'à l'avenir, la Commission des énergies l'analyse, avec les objectifs que nous voulons donner au bâtiment, du point de vue énergétique. Nous voulons établir aussi des montages financiers liés à ce futur projet ou encore demander au mieux l'autoconsommation groupée

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

avec les bâtiments voisins. Notre groupe acceptera, dans sa très grande majorité, les projets 1 et 2.

M. Mauro Moruzzi, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Le groupe a pris connaissance avec grand intérêt du rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement de l'immeuble Maximilien-de-Meuron 6, ainsi que la création de trois salles de classe au collège de la Promenade. Globalement, notre groupe accueille très favorablement le rapport dont il salue la cohérence. Le regroupement aux Terreaux des classes qui se trouvent aux Sablons permettra non seulement de gagner l'espace nécessaire lié à l'augmentation des effectifs scolaires, mais également une organisation nettement simplifiée des horaires, tant des élèves que des enseignants puisqu'il n'y aura plus de contraintes liées au déplacement entre deux sites éloignés l'un de l'autre. Notre groupe s'étonne néanmoins du fait qu'une partie importante de l'augmentation des besoins en locaux ne provient en réalité pas de l'augmentation du nombre d'élèves mais résulte de la dernière réforme scolaire qui oblige à segmenter les classes dans une multitude de groupes. Nous nous demandons si cette conséquence indirecte de la réforme scolaire, qui entraîne des coûts immobiliers et organisationnels supplémentaires conséquents, a bien été anticipée et annoncée aux députés et aux communes au moment où le projet leur a été soumis. La question sera posée au Grand Conseil lors de sa prochaine session, ce mercredi.

La libération du site des Sablons permettra enfin le développement d'un projet d'hébergement touristique à proximité du centre-ville et de la gare facilement accessible en transports publics ou à pied. Doit-il cependant forcément s'agir d'une auberge de jeunesse ? Le retard qu'a pris ce dossier et l'évolution rapide de l'offre sur le marché de l'hébergement, notamment liée aux plateformes de réservation en ligne, impose peut-être une analyse attentive des besoins et du potentiel de retour sur investissement avant de se lancer tête baissée dans la réalisation d'une infrastructure dont le modèle d'affaire pourrait bien s'avérer désuet. Mais revenons au rapport présenté par le Conseil communal, pour dire que nous soutenons également les transformations prévues au collège de la Promenade qui permettront de créer, à relativement peu de frais, trois nouvelles salles de classe. Nous sommes particulièrement heureux de constater que le projet dont nous discutons ce soir permet une augmentation du nombre de salles de classe disponibles sur le sol communal et, selon toute vraisemblance aussi de la capacité

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

d'hébergement en ville, sans augmenter d'un millimètre l'empreinte au sol en terme de bâti. De plus, le projet Terreaux-Est permettra d'assainir complètement un bâtiment ancien, de telle sorte qu'il répondra aux normes Minergie en matière de consommation d'énergie. Nous saluons aussi tout particulièrement la mise en conformité avec les normes de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, ce qui permettra d'accueillir des classes intégrées, en collaboration avec les Perce-Neige.

Reste à aborder maintenant la seule question qui a suscité quelques interrogations au sein de notre groupe également, celle de la pose de panneaux photovoltaïques en façade. Pour nous, il n'y a aucun doute que toutes les initiatives qui peuvent encourager une meilleure gestion de nos ressources en énergie sont à saluer, qu'il s'agisse de mesures permettant d'éviter le gaspillage ou de favoriser la production d'énergie renouvelable. Encore faut-il cependant que les projets fassent sens ou, du moins, restent raisonnables, tant du point de vue de leur rendement que de leur valeur d'exemple. Car le risque d'auto-goal est bien réel. En voulant bien faire on peut parfois discréditer une politique énergétique pourtant indispensable. C'est pour cette raison que nous aurions certainement refusé le projet initial présenté par le Conseil communal qui prévoyait la pose de capteurs sur des façades nord et ouest à très faible rendement pour un investissement consenti plutôt conséquent. Le projet modifié, qui limite la pose de capteurs à la seule façade sud corrige le tir en abaissant les coûts, tout en maintenant la visibilité souhaitée de l'ouvrage. C'est effectivement la façade sud que l'on aperçoit du Faubourg de l'Hôpital et c'est elle que les spectateurs du théâtre du Passage pourront admirer en faisant la queue.

Bref, la pondération entre le coût de l'investissement, le faible rendement prévu, compliquée par la destination des locaux, l'autoconsommation, qui est l'usage le plus rentable de l'énergie produite est plus faible au moment où les capteurs produisent le plus et ce n'est pas en été qu'une école consomme beaucoup d'électricité, et l'effet promotionnel escompté. Cette pondération reste difficile à faire. Notre groupe se déterminera donc sur l'acceptation ou non du crédit demandé en fonction des débats et en particulier des réponses que le Conseil communal donnera aux questions suivantes : est-ce qu'aujourd'hui une participation de Viteos au projet d'équipement de la façade sud, avec cellules photovoltaïques, est acquise ? Si oui, à hauteur de quel montant ? Est-ce que le Conseil communal s'est approché d'autres entités susceptibles de participer au financement du projet pour la façade sud, par exemple le CSEM,

directement intéressé par une telle réalisation ? Un partenariat avec des entités du type de celles que nous venons de mentionner n'est pas, en premier lieu, lié à un intérêt financier, même si cela joue un rôle. Il est bien plus important en termes de légitimation du projet lui-même. En effet, si les partenaires engagés dans le domaine du renouvelable sont prêts à le soutenir, en mettant en jeu leur propre réputation, de manière convaincue et concrète, les doutes que nous nourrissons quant au possible effet boomerang que nous craignons un peu en l'état du projet seraient levés.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le projet d'adapter le nombre de classes au centre ville de Neuchâtel à la croissance du nombre d'élèves est un projet efficace. Des plus, ce projet concentre, sur un même site, les élèves et enseignants des collèges des Sablons et des Terreaux. Comme il a été relevé, ce projet est efficace car il simplifiera, pour la direction de l'éorén, la planification des classes, réduira considérablement le temps de trajet des élèves et des enseignants et permettra d'avoir des classes qui répondent aux besoins pédagogiques spécifiques des branches enseignées. Ce qui a été particulièrement convaincant dans le rapport, c'est que ce projet se passe sur le même site des Terreaux, au centre-ville, dans des bâtiments déjà existants. Le groupe PLR est donc convaincu que cet investissement, qui entre dans les véritables missions de notre commune, améliorera les conditions d'enseignement et donc favorisera le niveau de formation de notre jeunesse.

En revanche, dans le budget, nous souhaitons quand même porter à votre connaissance que le coût de l'installation du système électrique à basse tension de 335'000 francs nous paraît élevé, même si nous nous rendons compte de ce que les normes de l'OIBT demandent. De plus, le montant des honoraires semble également élevé. S'il n'est pas possible d'obtenir une réponse claire ce soir sur ce sujet, nous souhaitons vivement que les représentants du Conseil général dans les commissions soient le plus vigilant possible. Le groupe PLR est également convaincu que l'état du bâtiment du collège des Sablons demande à être rénové et à la place de bricoler des réparations dans ce collège, nous sommes persuadés que cette solution règle les problèmes d'infrastructures scolaires pour plusieurs décennies.

Par contre, le groupe regrette la partie du projet concernant la façade photovoltaïque. Il faut être très clair, nous soutenons avec conviction le développement des nouvelles technologies énergétiques qui sont source,

pour notre ville et notre région, d'une croissance économique en ayant des centres de compétence reconnus en Suisse et mondialement, et bien entendu durables pour notre environnement. Il regrette que le projet soit inefficace, non rentable et inesthétique. Pourquoi inefficace ? Selon ce qui nous a été rapporté par les représentants de la Commission de l'urbanisme, une forte crainte est émise quant à l'obstruction de la lumière naturelle par la disposition de panneaux photovoltaïques. Cela serait quand même le comble de devoir allumer la lumière en plein jour car certains panneaux dégradent les conditions de travail à l'intérieur des classes. Pourquoi non rentable ? Avec les informations contenues dans le rapport, je vais être très simple sur mon analyse de coûts. Si on prend uniquement le coût de l'investissement sur 20 ans, sans prendre les coûts d'entretien ni les coûts du capital, le prix de revient du kWh des panneaux posés par Viteos sur le toit est de 10 centimes alors que le prix de revient des panneaux qui seront posés par la Ville sur la façade sud est de 50 centimes par kWh. Pour mémoire, la Ville de Neuchâtel a chargé à l'époque Viteos de la production d'énergie. Cela reviendrait à faire un mélange des genres économiquement non viable dans les missions de chacun, que la Ville recommence à reproduire de l'énergie. De plus, le groupe PLR préférerait maintes fois investir les 250'000 francs alloués à ces panneaux photovoltaïques dans la réfection énergétique d'autres bâtiments. Cela serait beaucoup plus rentable pour notre ville. Je souhaite encore rappeler que ce projet a été modifié, comme nous l'a expliqué le rapporteur de la Commission financière, en supprimant les panneaux au nord et à l'ouest, ce qui montre bien que ce projet ne crée pas l'enthousiasme voulu. Pourquoi inesthétique ? Le groupe PLR déplore qu'aucune maquette du bâtiment Maximilien-de-Meuron rénové ne soit pas présentée dans le rapport. Si on en croit les rapports de la Commission de l'urbanisme, elle ne serait pas satisfaite de l'aspect visuel et qu'elle regrette l'aspect démonstratif du projet des panneaux photovoltaïques en façade. Le groupe prend très au sérieux ce risque de dénaturer le bâtiment uniquement dans le fait de faire la promotion des énergies renouvelables, qui n'est pas la mission première de la Ville et surtout pour des projets de rénovation de bâtiments scolaires qui ont quand même pour but le bien-être de nos élèves.

Le groupe PLR vous propose **d'amender le projet I** comme il a été distribué sur vos pupitres en enlevant tous les éléments concernant les panneaux photovoltaïques et de faire l'économie d'au moins 250'000 francs. Il faut encore dire que cet amendement, selon notre analyse, n'aura aucune incidence sur le calendrier du projet exposé au point 10 du rapport et que l'aspect démonstratif du projet existe déjà pour notre Ville

sur le bâtiment du CSEM. Concernant le projet II sur la création de salles de classes supplémentaires au collège de la Promenade, nous soutenons l'utilisation efficace de chaque m² de ce bâtiment et de plus s'il est au profit de l'enseignement. Après l'étude du budget nous relevons quand même qu'il n'y a pas de coûts liés aux honoraires dans le devis estimatif.

Notre prise de position est la suivante : au niveau du vote concernant le projet I, le groupe va accepter à l'unanimité l'amendement tel que proposé. Nous allons aussi accepter à l'unanimité l'arrêté tel qu'amendé.

En revanche, nous allons refuser, à la quasi unanimité l'arrêté non amendé. Vous comprendrez bien que nous le regrettons mais il est impératif, pour le groupe PLR, de défendre des projets qui répondent aux besoins de nos concitoyens mais qui soient le plus efficace possible et financièrement le plus économique possible. Au niveau du vote concernant le projet II, donc les salles de classe au collège de la Promenade, le groupe PLR va accepter l'arrêté à l'unanimité. J'espère sincèrement que nos collègues vont être sensibles aux arguments évoqués et qu'ils vont nous rejoindre en acceptant l'amendement. Nous sommes convaincus que c'est pour le bien des élèves et de notre collectivité.

M. Morgan Paratte, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Les deux arrêtés concernant les demandes de crédits relatifs à l'assainissement et l'aménagement du bâtiment Maximilien-de-Meuron 6, ainsi qu'à la création de classes supplémentaires au collège de la Promenade nord seront acceptés à l'unanimité par notre groupe. Nous saluons ce projet échafaudé de concert par le Service de l'urbanisme et celui de l'éducation, qui rassemble et soutient des domaines qui nous sont chers : l'éducation, l'environnement, l'accessibilité et le tourisme. Sur le plan de l'éducation, dans un contexte de densification de la population au centre-ville et de réformes pédagogiques, il est temps d'optimiser la répartition des bassins scolaires de manière pertinente. A titre d'exemple, certains élèves doivent aujourd'hui se déplacer d'un collège à l'autre pour suivre certaines leçons. A l'avenir les classes seront réunies dans un seul et même établissement, facilitant ainsi l'élaboration complexe des horaires scolaires et offrant de meilleures conditions d'enseignement. Il nous paraît également approprié que des locaux disponibles et adaptés puissent être attribués aux conseillers en orientation professionnelle de l'OCOSP ainsi qu'au Service socio-éducatif qui accompagne les élèves fragilisés.

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Sur le plan de l'environnement, même si le photovoltaïque n'est pas forcément financièrement plus intéressant que la bourse ou l'assurance-vie, du point de vue du développement durable en revanche, il reste un investissement pertinent sur le long terme et surtout responsable. L'énergie qu'il a fallu dépenser pour fabriquer, transporter et installer un panneau est en effet récupérée à moyen terme, c'est donc tout bénéfice pendant la durée de vie d'un panneau et c'est toujours cela de pris à l'énergie nucléaire ou fossile à produire. Tels que prévu, des panneaux photovoltaïques sur le toit du futur collège sont une réalisation économiquement rentable et l'équipement des façades avec des cellules constitue une première dans le canton. Nous soutenons donc ainsi sans réserve cette volonté politique au niveau de la stratégie énergétique que Viteos, dont nous sommes l'actionnaire principal à 47%, soutient comme spécialiste local confirmé. Le projet, tel que présenté, permet d'une part la production d'énergie renouvelable et, d'autre part, il rend cette technologie visible et permet de sensibiliser les élèves et le public en général à une politique écologique assumée, responsable et novatrice. Car, en matière énergétique, ce que nous savons de la science est suffisamment inquiétant pour que nous puissions accepter de courir des risques mesurés en faveur du photovoltaïque. Sur le plan de l'accessibilité, nous nous réjouissons que le projet tienne compte de l'existence des élèves en situation de handicap. Le respect de la LHand, loi qui vise à prévenir ou éliminer les inégalités, permettra d'accueillir, cas échéant, une classe intégrée. Cela dit, nous déplorons fortement que tous les collèges de la ville ne soient pas encore accessibles aux élèves à mobilité réduite.

Enfin, sur le plan touristique, nous saluons la perspective de transformation du collège des Sablons en auberge de jeunesse, proche de la gare et du centre-ville, le site est idéalement situé. La Ville reprendra ainsi sa place sur la carte nationale et internationale des auberges de jeunesse, offre d'hébergement bon marché pour les jeunes et les familles. C'est donc avec enthousiasme que nous soutenons ce projet rayonnant à plus d'un titre : un rayon qui fera moins ombrage à l'organisation scolaire, un rayon qui réchauffe l'ambition du développement durable, un rayon qui éclaire l'accessibilité au plus grand nombre et enfin, un rayon de plus à l'offre touristique.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'éducation, déclare :

- Je constate que l'essentiel du projet, le fait de dédier et transformer le bâtiment convoité en collège vous paraît d'une telle évidence qu'il suscite surtout des éloges et à peine quelques questions. Je saute donc ma

première page et me limite à répondre à la question du porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC demandant comment se fait-il que nous avons besoin d'autant de salles de classe. La situation est plus grave que vous le pensez en raison du demi-cycle 7-8 - la huitième étant d'aujourd'hui la sixième que vous avez connue, la classe d'orientation qui était dans le collège secondaire. Les 7^{ème} et 8^{ème} donc, on les pousse déjà dans les collèges primaires. Les salles de classe que nous avions au sixième, que vous avez connues dans les collèges secondaires, sont déjà libérées et utilisées par cette réforme scolaire du cycle 3, le besoin en salles de classe est donc bien plus grand que ce que vous voyez là. Pourquoi cette faute de calcul ? C'est relativement simple. Si vous prenez la totalité des élèves du canton, soit 21'000, vous divisez par 20, vous arrivez avant et après la réforme du cycle 3, au même nombre de classes, sauf que les élèves ne se trouvent pas tous dans une sorte de silo, ils se trouvent dans des collèges qui ne sont pas tous connectés. On ne peut pas déplacer les élèves d'une salle à l'autre, d'un collège à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'un village à l'autre, selon la formation des groupes à niveau. Avec les profils de niveau 1 et 2 et les différentes options, nous arrivons, je crois, à 36 profils différents possibles pour les élèves. C'est cela le casse-tête. Il faut former ces groupes et quand vous avez un ensemble de 80 élèves, vous n'avez pas toujours des groupes avec des profils qui vous permettent de faire 4 classes de 20, il y a des groupes à 12, à 16, à 24 et à la fin vous allez vous retrouver avec un besoin en salles supplémentaires phénoménal. Cela n'a pas été prévu et je crois que l'on peut dire que les communes responsables ont énormément appréciées, les cercles scolaires dans les communes sont responsables au moment où le Canton a décidé cette réforme du cycle 3 qu'il a aboli la subvention de 20% sur les bâtiments scolaires. C'est l'un des effets dont nous nous sommes occupés longuement au niveau des syndicats scolaires.

Si ce projet vise en premier lieu et en priorité à répondre à nos obligations envers l'école, il a intégré un paramètre supplémentaire. En effet, lorsque votre Autorité a traité le rapport concernant les travaux de rénovation de l'immeuble des Brasseurs, qui viennent de se terminer, vous n'étiez pas vraiment contents de l'absence d'un projet photovoltaïque ; c'est un euphémisme. Vous avez demandé que soit examiné, lors de tout nouveau projet, la possibilité d'y intégrer la pose de panneaux photovoltaïques. Cette demande va dans le sens de la stratégie énergétique que vous avez acceptée en août 2016 et nous vous écoutons. Je me permets de regrouper les réponses aux différentes questions qui concernent l'assainissement énergétique et les installations photovoltaïques. Afin de répondre aux critères d'exemplarité exigés par la loi cantonale sur

l'énergie et de garantir entre autres un niveau de consommation d'énergie de chauffage au minimum, l'enveloppe complète du bâtiment doit être assainie. Je rappelle, le bâtiment a exactement 60 ans cette année, c'est donc bien nécessaire. En combinant ce prérequis à la volonté d'exploiter des sources d'énergie durable et de sensibiliser la population à cette thématique, est né un projet innovant de façade photovoltaïque. Le défi étant de répondre à des contraintes techniques, de valoriser au mieux la production de cette énergie, tout en créant une façade esthétique correspondant à un véritable concept architectural. Mais comme pour chaque projet novateur, la solution parfaite n'a pas été trouvée du premier coup et plusieurs pistes ont été abordées. En particulier les observations de la Commission d'urbanisme et de votre Commission financière nous ont amenés à affiner le projet. Ainsi, nous avons abandonné l'idée de poser des panneaux sur toutes les façades pour nous concentrer sur celle du sud, offrant le meilleur rendement et économisant, en même temps, quelque 300'000 francs, je crois que c'est quand même notable. S'il est tout à fait normal qu'un projet innovant évolue, cette modification importante et les délais impartis sont les raisons pour lesquelles il ne nous est pas possible de vous présenter, ce soir, des photomontages et encore moins une maquette de ce que sera l'aspect visuel extérieur du nouveau bâtiment. Car vous ne pouvez pas simplement enlever deux façades et laisser l'idée initiale sur la façade sud car cela ressemblerait à une pièce rapportée. L'esthétique a donc vraiment totalement changé. Je peux toutefois vous indiquer qu'une discussion très récente, la semaine passée, avec une délégation de la Commission d'urbanisme a eu lieu et ceci a permis de définir les lignes directrices du projet architectural, permettant à la fois au projet de s'intégrer parfaitement à son environnement, et mettant en lumière les spécificités architecturales du bâtiment digne d'être rappelées. Il y a certains éléments que la Commission d'urbanisme aimerait revoir dans le projet final et c'est tout à fait possible. On tient aussi compte des spécificités techniques dont l'inclinaison des panneaux qui améliorerait de 30% leur rendement. Il n'est donc pas question de faire de l'ombre dans les classes. L'idée était de protéger les classes d'une insolation trop importante. Le souci qui a été exprimé, nous avons peut-être pu l'avoir lors de la première esquisse de projet, mais ce ne sera pas la réalité à la fin, ce sera optiquement très différent de ce que vous avez vu.

La collaboration avec Viteos a suscité quelques interrogations de votre part. Tout d'abord, pour rappel, en avril 2015, notre Conseil a pris une décision concernant la mise à disposition gratuite des toits ou des surfaces d'infrastructures dont la Ville est propriétaire pour la réalisation, par Viteos,

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

d'installations photovoltaïques de grande puissance. L'intention est clairement de laisser Viteos réaliser des installations de type industriel à des prix de production bas, de manière à intégrer, dans le mélange énergétique, livré à l'ensemble de ses clients, à notre population entre autres, une quantité d'énergie solaire significative et à un prix abordable. C'est dans cet esprit que nous avons proposé à Viteos de déployer une installation sur le toit de Terreaux Est. Il y a aussi un autre élément, le délai étant très court s'agissant d'une école, cela nous facilite la gestion de confier à un partenaire connu cette installation.

Le fait de réaliser une installation pilote en façade, moins intéressante d'un point de vue financier, est à notre avis, plutôt le rôle d'une collectivité publique comme notre Ville. Il s'agit de démontrer, sensibiliser, informer sur les nouvelles technologies existantes, technologies développées dans notre région, de sorte que leurs futures multiplications permettront de les réaliser à des prix de plus en plus intéressants. J'en veux pour exemple la station photovoltaïque déjà mentionnée qui a été posée en 2011 sur le toit du collège de la Promenade. En 2011, la Ville avait investi dans une opération très clairement non rentable, car à l'époque il n'y avait pratiquement pas de panneaux photovoltaïques sur nos toits pour des raisons de coûts. Maintenant, six ans plus tard, la multiplication des installations pendant ces six années fait que celle de la Promenade, si on la réalisait aujourd'hui, coûterait quatre fois moins cher. C'est cela l'évolution et cela s'est fait en très peu de temps. Nous aimerais lancer cette évolution également sur les façades et il est tout à fait imaginable qu'une façade active qui est aujourd'hui une situation unique de la région offre des potentiels de réduction de prix très importants dans un avenir très proche, pour autant qu'une collectivité comme la Ville de Neuchâtel ouvre vraiment la voie.

Si la Ville investissait dans l'installation photovoltaïque en toiture, comme proposé par certains d'entre vous, outre la charge financière en plus, il s'agit de 160'000 francs qui sont articulés dans le rapport, il s'y ajouterait des coûts liés à l'entretien ainsi que la difficulté de valoriser la surproduction d'énergie ne pouvant pas être autoconsommée par le bâtiment. Le surplus devrait être revendu à Viteos ou redistribué aux bâtiments alentour. Ce dernier élément, cette autoconsommation avec les bâtiments voisins est un élément totalement nouveau contenu dans la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette piste est très intéressante et mérite une réflexion de fond au sein de votre Commission de l'énergie. Il faudrait de toute façon, même si nous utilisions cette toiture nous-mêmes, acheter de l'énergie à Viteos

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

pour couvrir les besoins au moment où la production ne suffirait pas, en hiver typiquement. Finalement, je tiens à mettre en avant l'importance de la collaboration avec les institutions locales et impliquées dans le développement de projets techniques innovateurs, c'était aussi une question des Vert'libéraux/PDC. Pour ce projet précisément, tant le CSEM que Viteos ont été consultés comme partenaires techniques du projet et sont très, très intéressés de participer directement. Ils me téléphonent et me demandent où nous en sommes. C'est donc vraiment un projet qui les intéresse au plus haut point, parce que c'est aussi chez nous, parce que cela pourrait être intégré dans l'itinéraire solaire qu'ils ambitionnent d'installer en Ville de Neuchâtel.

Il y a encore quelques questions particulières. Au sujet des honoraires, le groupe PLR a réussi à m'étonner ce soir. Vous dites que les honoraires sont trop importants. Les honoraires, c'est 829'000 francs sur 8'710'000 francs. C'est moins de 10%, donc extrêmement bas. Si vous rénovez votre maison privée, l'architecte va vous demander 30%. C'est cela la réalité. Donc moins de 10% c'est extrêmement bas, c'est seulement possible parce que nous travaillons avec notre propre personnel. Nous avons quand même mis ces honoraires, c'est très important car vous le savez bien, le coût de cet assainissement est repris par l'éorén et intégré dans les dédommagements qu'ils nous paient. Si nous ne mettions pas les honoraires de notre personnel ce serait un autogolo. Je pense que des honoraires aussi bas c'est difficilement atteignable.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'honoraires pour la Promenade ? Là il s'agit vraiment de travaux relativement simples, gérés par notre personnel, dessinateur en bâtiment, supervisé par l'ingénieur, cheffe des constructions qui supervise beaucoup de travaux d'entretien, donc cela entre presque dans le courant normal mais c'est un montant qui dépasse nos compétences. Il est directement lié aux travaux de Terreaux-Est. C'est un peu la suite logique et nous avons préféré vous le présenter aussi.

Je propose donc de prendre bonne note des thématiques abordées par différents porte-parole ce soir, des thématiques dont votre Commission des énergies pourrait se saisir. J'ai noté les questions de l'autoconsommation, de voir quel montage on pourrait développer pour partager une surproduction temporaire entre plusieurs bâtiments, la question de l'été durant lequel l'école ne consomme pratiquement rien, le théâtre n'est pas actif non plus mais entre tous les bâtiments, musées, etc., on pourrait quand même trouver quelque chose d'intéressant. Ensuite la question aussi de bâtiments de plus en plus autonomes, je

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

rappelle que c'est un bâtiment qui a 60 ans et on va arriver à une baisse de 70% de consommation d'énergie, ce qui est formidable ; bâtiment autonome non seulement du point de vue énergétique mais, par rapport à la discussion de tout à l'heure et par rapport à la consommation de l'eau, peut-être qu'une discussion serait intéressante au niveau de cette Commission de l'énergie concernant les liens de la Ville avec Viteos car avec cette nouvelle loi sur l'énergie au niveau fédéral il y a quand même quelques nouveaux éléments qui modifient peut-être ces liens et je pense que ce serait bien d'avoir une bonne discussion dans une ambiance sereine pour décider comment sera fait l'avenir de la collaboration avec cette entreprise partenaire. Je crois que je n'ai pas besoin de rappeler l'importance stratégique de ce projet, la combinaison juste incroyable que nous avons réussi à faire entre regroupement, réhabilitation, valorisation de l'école, cela me tient vraiment à cœur et c'est notre obligation de fournir de bons locaux pour notre école, cela valorise le travail qui est fait et je vous remercie beaucoup d'avoir fait ces interventions en faveur de notre école et notre enseignement.

M. Nicolas de Pury intervient :

- Par rapport à la position du PLR, nous nous opposerons bien sûr à votre amendement. Nous sommes quelque peu surpris par votre mode de calcul à l'état brut quand on voit que c'est une opération blanche. Vous ne tenez pas compte de l'autoconsommation, de la revente aussi à Viteos mais il est clair que c'est moins rentable que les toits. Si vous voulez prendre une règle qui voudrait un investissement économique, alors il faut acheter pour 160'000 francs ces panneaux sur le toit, qu'ils nous appartiennent et là nous avons un risque entrepreneurial, vous devez comprendre ce langage où on a vraiment sur le plan économique, un retour relativement intéressant.

Mme Amelie Blohm Gueissaz relève :

- J'ai trois remarques par rapport à la façade photovoltaïque. Le Conseil communal nous dit que, optiquement, ce sera très différent. Honnêtement, je regrette que, dans ce rapport, nous n'ayons pas une seule projection de ce que cela donnerait car une photo, c'est difficile. C'est un endroit important. On le voit du Faubourg de l'Hôpital, du théâtre et je trouve que si nous changeons de façon radicale l'extérieur du bâtiment, ce sera important, et la moindre des choses serait que nous ayons une sorte d'esquisse pour voir ce que cela donne. Deuxièmement, la participation de parties tierces, peut-être le CSEM, il serait intéressant qu'il vous

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

appelle, c'est très bien qu'ils sont intéressés mais, là aussi, ce n'est pas tout à fait mûr car ce serait intéressant de savoir dans quelle mesure ils souhaitent participer à cette aventure. Troisièmement, je regrette que la Commission des énergies n'ait pas été consultée car elle est là pour cela alors ce serait intéressant de savoir ce que cette commission pense de cela. Elle a beaucoup siégé lors de la précédente législature et elle est prête à donner son avis et à discuter justement si c'est trop cher, si c'est mûr, si nous voulons faire quelque chose comme cela, et dans quelle mesure nous souhaitons participer à une telle aventure.

M. Jean-Charles Authier remarque :

- Les calculs de revient de ces panneaux photovoltaïques ne sont pas très compliqués. On prend la somme investie, la durée d'amortissement qui est calculée et on voit que d'un côté, le kWh nous coûte 10 centimes et de l'autre côté 50 centimes. On peut doubler la durée d'amortissement et il nous en coûtera 25 centimes. Donc au bout de 40 ans, en admettant que nous puissions faire 100% d'autoconsommation, l'investissement serait tout juste rentable en 40 ans, sans aucun frais d'investissement. On voit donc bien que c'est uniquement un investissement de façade, on peut le dire et je m'amuse du Conseil communal que je comparera à la mouche du coche qui prétend qu'en investissant il montrera l'exemple au reste du monde, alors que c'est le reste du monde qui a fait baisser le coût des panneaux photovoltaïques de 40 centimes le kWh à 10 centimes le même kWh, qu'ils étaient, cela fait 4 ans, à ce qu'ils sont maintenant. Ce n'est pas l'exemple que nous avons donné, c'est le monde qui est allé en avant et nous avons suivi. En fait, la raison que vient de nous donner le Conseil communal est une excellente raison d'attendre et de surseoir encore 4 ans à cet investissement pour que, dans 4 ans, il soit effectivement rentable et que nous puissions le faire en toute légèreté de cœur et orthodoxie financière.

M. Dimitri Paratte souligne :

- Si c'est le monde qui a fait baisser le prix des panneaux solaires, c'est aussi le rôle d'une collectivité d'en profiter et donc j'ai beaucoup de peine quand j'entend que l'on mélange les genres, que la Ville pourrait devenir un producteur pour ses propres bâtiments. Je cite par ailleurs le Conseil fédéral en disant, et c'est rare donc appréciez ce moment, que les regroupements dans le cadre de la consommation propre sont d'ores et déjà licites sous le régime du droit actuel et se rencontrent dans certains cas lorsque plusieurs consommateurs finaux se regroupent et donc,

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

aujourd'hui, je regrette que l'on ne vienne pas avec un projet dans ce sens. On est à nouveau dans la schizophrénie en voulant à la fois le plus économique et le plus efficace. Ce n'est pas forcément l'économie et je pense que vous parlez de comptabilité, et ce n'est pas aujourd'hui des choses qui sont figées et qui peuvent être forcément conciliées. Un projet efficace c'est de consommer de l'électricité sur place, d'avoir des bâtiments autonomes et donc la consommation électrique ne porte pas à inquiétude au fil des années. J'espère que la politique du Conseil général en cette matière évoluera rapidement dans les prochaines années pour une généralisation des projets d'autoconsommation et la création de petits réseaux de propre consommation dans les bâtiments de la Ville et aussi les privés libres et responsables. La Ville est un acteur privé pour ses propres bâtiments, alors qu'elle l'assume et permette que nous puissions produire notre propre électricité pour nous-mêmes et non pas pour Viteos et ses dividendes.

M. Jean-Charles Authier réplique :

- Voilà, nous sommes victimes de nos propres résolutions, c'est le Conseil général qui a voulu et décidé de mettre à disposition les surfaces de ces toits à Viteos, cela ne nous a pas été imposé par l'affreux Viteos ou par le plus terrible encore Conseil communal, que sais-je. C'était notre décision en pleine responsabilité et nous avons le droit de revenir dessus mais pas à l'occasion de ce rapport. Là, on prend l'affaire par le petit bout de la lorgnette. C'est vrai que l'affaire de l'autoconsommation, et cela a été dit, mérite d'être reconsidérée. Respectons la décision que nous avions prise, reconsidérons-la, mais pas dans ce rapport et considérons ce rapport à la lumière de la situation telle qu'elle est avec les décisions que nous avons prises jusqu'à ce jour.

M. Mauro Moruzzi intervient :

- On entend bien les arguments, je crois que c'était absolument clair. Le projet, dans son ensemble, est plébiscité par le Conseil général et la pierre d'achoppement, relativement petite par rapport au volume global du projet, suscite, il faut l'admettre, même pour des gens qui sont extrêmement convaincus de la nécessité d'avoir une politique proactive volontariste en termes d'énergie, quelques petits flottements et quelques incertitudes et nous sommes un peu pris en otage par le projet global. Je rebondis un peu sur ce que ma collègue a dit tout à l'heure, il y a deux ou trois éléments qui paraissent ne pas nécessiter de longues études pour pouvoir être clarifiés, la question de la visualisation par rapport à

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

l'esthétique, la question du partenariat avec d'autres entités qui mériterait, on le comprend bien qu'il y ait une décision ou plutôt un soutien de principe, mais comment se matérialise-t-il concrètement, ce n'est pas très clair. En fait, la question que j'ai envie de poser : est-ce que ces deux ou trois éléments ne justifieraient pas que l'on adopte le projet tel qu'il est dans la partie qui est absolument incontestable et que le Conseil communal revienne, d'ici quelques semaines, avec un complément pour le projet afin que nous puissions statuer en connaissance de cause, sans trop de doutes ? En tous cas, moi, au nom des Vert'libéraux et du PDC, je me sens assez clair de dire que si nous avons un certain nombre de garanties et de précisions qui sont amenées, nous aurons probablement beaucoup de bienveillance par rapport à la suite des travaux mais, franchement, on est devant quelque chose qui laisse un goût d'inachevé sur ce point, qui a une forte valeur symbolique et qui n'a pas forcément un grand impact financier, il faut le dire quand même. Par contre, je ne peux pas cacher une petite gêne, un petit malaise par rapport à cet élément-là et je trouve dommage car, globalement, le projet est vraiment un excellent projet et je n'aimerais pas que l'on termine sur une note un peu mi-figue mi-raisin. J'aimerais bien que l'ensemble du Conseil général soit en mesure de soutenir l'entièreté du projet, à condition d'en avoir tous les éléments. Le troisième point, c'est la question qui a été soulevée deux ou trois fois, le fait de ne pas avoir impliqué la Commission de l'énergie sur une question qui est assez fondamentale et qui n'est pas seulement sur ce point-là mais beaucoup plus sur la politique future que nous devons avoir. Il me semble, cela ne devrait pas être la fin du monde de pouvoir la réunir dans les quelques semaines qui viennent pour que, en début d'année prochaine, nous ayons un complément de rapport qui nous permette de boucler, je dirais à la satisfaction de toutes et tous et que nous puissions tous prendre des décisions en ayant des éléments sur ce rapport. Ma proposition reviendrait à dire acceptons l'amendement du groupe PLR pour ce soir, revenez rapidement avec un complément qui est le projet global que nous acceptons aussi et nous complétons, dans un deuxième temps, dans un délai que je n'espère pas trop long, les éléments qui suscitent un certain flottement ce soir.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'éducation, déclare :

- Je comprends parfaitement votre envie de voir déjà ce que cela va donner d'autant plus que cette façade est bien visible. A chaque fois que l'on passe là, nous la regardons. Maintenant, avec le changement demandé par la Commission financière, de se concentrer sur la face sud et d'abandonner les autres et de rendre la chose beaucoup plus rentable,

c'était quand même une demande qui change l'architecture. On ne peut pas juste enlever un bout et penser que cela va encore passer à la Commission d'urbanisme qui est très regardante sur ces questions esthétiques, et en deux semaines, car nous avons eu deux semaines entre les Commissions financières, ce n'était pas possible de travailler un projet architectural. Ce n'était techniquement pas impossible et en plus il fallait encore que cela passe au Conseil communal. J'avais environ 4 jours pour remodeler le rapport donc un projet architectural dans ces délais, cela serait complètement bâclé et je pense indigne de votre Autorité. De toute façon c'est la Commission d'urbanisme qui se prononce sur ces effets. Nous avons réuni une délégation pour justement savoir dans quelle direction aller car nous n'allons pas faire travailler nos architectes dans le vide. On ne peut pas demander à une équipe d'architectes d'élaborer plusieurs variantes et laisser le choix. Nous n'avons pas le temps pour faire cela, nous n'avons pas un personnel qui n'a rien à faire pour le faire travailler de cette manière inefficace. Nous nous sommes donc réunis d'un dans un esprit très constructive avec une délégation de la Commission d'urbanisme et nous avons discuté tous les éléments. Nous avons fait un magnifique brainstorming, c'était une super séance. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous allions préserver le plus possible l'aspect actuel du bâtiment. Vous allez donc retrouver d'une part un peu le coloris actuel, mais vous allez aussi retrouver ces deux étages superposés. On va rappeler cette structure du bâtiment pour le situer aussi dans son époque et en relation avec les bâtiments autour qui reprennent un peu ce style également. Ce ne sera donc pas une sorte d'OVNI que nous allons planter là. Vous allez retrouver le bâtiment tel que vous le connaissez, vous aller voir la lecture du bâtiment actuel mais avec des pièces en façade sud qui sont reconnaissables comme panneaux photovoltaïques. Le rôle du CSEM, de Viteos, leur participation ce n'est pas juste des bons vœux pour que cela se passe bien, ce n'est pas ainsi. Ils sont directement intéressés, ils veulent développer avec nous, ils sont venus avec des idées concrètes et vont faire un travail sur les aspects techniques que nous ne pouvons pas faire. Ils ont tous les contacts, le réseau pour nous amener des produits vraiment exemplaires pour cette façade. C'est une collaboration directe, ce n'est pas juste un regard sur ce que vous faites et on vous félicite, ce n'est pas cette idée, c'est vraiment une collaboration concrète.

Pourquoi la Commission des énergies n'a pas été consultée ? Aujourd'hui, avec ce débat on se pose cette question et cela paraît l'évidence même parce que vous vous concentrez complètement là-dessus. J'aurais plutôt eu l'idée, au début de ce projet, de consulter une commission sur l'éducation si elle existait car, au fond c'est un projet scolaire. Puisque

vos demandes était de ne plus présenter un projet sur un bâtiment sans installation photovoltaïque, on l'a mis, cela nous semblait une évidence. Nous n'avons pas imaginé que cela susciterait un débat aussi riche que celui de ce soir. Mais c'est très bien ce débat, car cela signifie que nous allons travailler avec la commission des énergies, nous avons toute une liste de thèmes que nous devons discuter ensemble. Nous devons établir des principes, adapter des manières de travailler avec les partenaires, on doit adapter les manières de réfléchir typiquement à des questions d'autoconsommation car les bases légales ont aussi changé, les possibilités techniques ont évolué et cela est un travail de la Commission des énergies. Je me réjouis de pouvoir participer à ces travaux. Une intervention parlait d'un investissement de façade. Oui cela a l'air d'un beau mot mais c'est vraiment cela, un investissement de façade dans les deux sens du terme très symbolique et générant des effets. Vous avez dit que peut-être d'ici deux mois nous aurons des éléments très différents. Deux mois c'est un délai très court mais d'ici peu d'années nous aurons des éléments différents et on va dire que c'est dommage que nous n'ayons pas fait cette façade. Je pense que nous allons le regretter et qu'il sera vraiment dommage de ne pas avoir osé. On a entendu dire, au dies academicus, pas plus tard que samedi : il faut oser faire des choses qui ne sont pas immédiatement rentables, il faut faire des paris sur l'avenir car les choses évoluent très vite. On doit donner une chance à ces évolutions de pouvoir se réaliser. Nous devons les inciter et nous devons avoir des éléments pertinents qui peuvent être des éléments clé pour favoriser des évolutions que nous voulons. Il faut oser faire cela. Nous vous demandons, ce soir, un petit peu d'avoir du courage aussi et de nous permettre de faire ces évolutions.

M. Jean-Charles Authier réplique :

- Le travail de la Commission financière n'est pas d'enlever la façade ouest, nord sud ou quoi que ce soit, c'était d'avoir quelque chose qui soit légitime ou rentable au niveau financier. Alors maintenant c'est moins une perte d'avoir seulement la façade sud que la façade est et nord. Effectivement la perte est moins grossière ou le retour sur investissement est moins abyssal qu'il l'était dans le premier projet. Ce n'était pas simplement de dire faites la façade sud. Cela c'était votre initiative et elle n'a suscité effectivement pas d'opposition, c'était une abstention que j'ai pour ma part exprimée. Ensuite, quand vous dites que le Conseil général demande que l'on dévalue la pose de panneaux photovoltaïques, c'est fait, vous les mettez sur le toit. Entre faire bien et faire trop, je dirais ce que disait Montaigne : le mieux est l'ennemi mortel du bien.

M. Jonathan Gretillat déclare :

- Au vu de la tournure prise par la discussion et des éléments apportés par le Conseil communal, le groupe socialiste souhaite une brève suspension de séance.

La séance est suspendue 10 minutes.

A la reprise des débats, **M. Jonathan Gretillat**, déclare :

- Juste pour vous dire que les éléments soulevés font que le groupe socialiste est assez partagé sur la question de ces panneaux solaires en façade et qu'il aurait semblé plus raisonnable de pouvoir avoir un retour en commission sur ces aspects-là plutôt que de devoir trancher par un oui ou par un non sur des amendements ce soir. Vu que, manifestement, il n'y a pas de proposition qui est faite en ce sens, le groupe sera partagé sur la position à adopter par rapport à cela.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, déclare :

- Puisque la parole n'est plus demandée, nous allons procéder au vote des arrêtés. Pour l'arrêté I, concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement du bâtiment Maximilien de Meuron 6, à l'article premier, nous sommes en présence d'un amendement formel de la part du Conseil communal qui rajoute à l'article premier : « sous réserve de l'approbation du crédit par l'Autorité compétente de l'éorén ».

Le Conseil général **accepte cet amendement à l'unanimité**.

Amendement PLR :

« Article premier.- Un montant de ~~8'710'000~~ **8'460'000** francs est accordé au Conseil communal pour l'assainissement et l'aménagement en collège du bâtiment sis à Maximilien-de-Meuron 6, ~~dont à déduire un possible investissement de Viteos.~~

Art. 2.- 1 Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 3.5 % pour l'ensemble des travaux ~~hormis l'activation photovoltaïque~~. La charge financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.

~~2 L'investissement dans l'activation des façades photovoltaïques fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5%. La charge~~

~~financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.~~

~~3 Un montant correspondant à 70% du coût de l'activation des façades photovoltaïque sera prélevé au Fonds des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine et au Fonds communal à vocation énergétique.~~

~~4-2 Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.~~

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Ce second amendement, déposé par le PLR, touche plusieurs articles, mais comme la modification vise un seul but, celui d'enlever les éléments concernant la façade photovoltaïque, le parlement vote cet amendement en une fois.

Cet amendement est **refusé par 17 voix contre 15 et 6 abstentions.**

M. Baptiste Hurni déclare :

- M. Gretillat n'a pas été assez clair et je vais me permettre de l'être un petit peu plus. Maintenant que cet amendement a été refusé et comme il y a des questions légitimes qui ont été posées, le groupe socialiste propose formellement un renvoi en commission pour répondre à la Commission des énergies, aux questions notamment de rentabilité de la façade ainsi que des demandes sur les aspects esthétiques du projet. Cela nous semble être deux questions sur lesquelles on ne peut pas forcément souligner que les déclarations du PLR sont justes mais il nous semble que les réponses que nous avons eues ce soir en plénum ne nous permettent pas de trancher définitivement et certains membres de notre groupe, sans les réponses à ces questions, ne pourraient simplement pas voter le projet. Nous demandons donc ce renvoi en commission, pour autant que le règlement l'admette, c'est un premier test intéressant pour vous M. le président.

Le président, **M. Antoine de Montmollin**, intervient :

- Le Conseil communal demande une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, **M. Jonathan Gretillat** déclare :

- Avant que le Conseil communal s'exprime, le groupe socialiste en tant que tel retire sa demande de reporter la discussion en commission. Je tiens à préciser que, du coup, ce qui a été voté est voté. Pour le reste le groupe socialiste est quand même partagé, encore et toujours et tient à exprimer son mécontentement sur la manière dont tout a été mené jusqu'ici notamment du point de vue du Conseil communal où, par rapport à certaines attentes, craintes et doutes exprimés en Commission financière, finalement il n'en a pas été tenu compte et nous avons un peu l'impression que l'on joue la montre pour finalement nous pousser à devoir accepter dans les délais qui sont les nôtres, le rapport dans son intégralité. Le groupe socialiste goûte assez peu cette manière de faire et espère que cela ne se reproduira pas à l'avenir.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'éducation, déclare :

- A notre grand regret le Conseil communal va retirer sa proposition de faire cette façade photovoltaïque et propose de réduire le montant du crédit de 250'000 francs. On va ensuite examiner comment on procède, l'important étant de pouvoir mettre à disposition ce bâtiment scolaire, c'est la priorité absolue, sinon on n'a pas le temps, si nous faisons encore appel à des commissions différentes et les compléments que vous avez demandés. Nous ne sommes plus dans les temps, nous ne pourrions pas déposer une demande de construire, dans le délai, on devrait renvoyer le projet d'une année scolaire et cela nous mettrait dans de grosses difficultés. Nous vous proposons donc de **diminuer le crédit de 250'000 francs, soit le coût de la façade photovoltaïque**.

Le président, **M. Antoine de Montmollin** déclare :

- Ce que je vous propose de faire, c'est de recommencer notre examen du projet d'arrêté I concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement du bâtiment de Maximilien de Meuron 6, de considérer que le vote sur l'amendement du Conseil communal très formel à l'article premier est toujours valable et de voter cette fois sur le **nouvel amendement proposé par le Conseil communal qui reprend les termes de celui du PLR** sur ce premier projet d'arrêté.

Le Conseil général **accepte cet amendement par 22 voix contre 15 et 1 abstention**. Le Parlement se prononce ensuite sur l'arrêté tel qu'amendé, qui est **adopté à l'unanimité**.

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Enfin il vote sur le projet d'arrêté no II concernant une demande de crédit pour la création de salles de classe supplémentaires au collège de la Promenade-Nord.

Amendement formel de la part du Conseil communal à l'article premier : « sous réserve de l'approbation du crédit par l'Autorité compétente de l'éorén ».

Le Conseil général **adopte à l'unanimité l'amendement proposé par le Conseil communal.**

Quant à l'arrêté amendé il est également **accepté à l'unanimité.**

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté concernant une demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement du bâtiment sis à Maximilien-de-Meuron 6 (Du 6 novembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 8'460'000 francs est accordé au Conseil communal, sous réserve de l'approbation du crédit par l'autorité compétente de l'éorén, pour l'assainissement et l'aménagement en collège du bâtiment sis à Maximilien-de-Meuron 6.

Art. 2.- ¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 3.5 % pour l'ensemble des travaux. La charge financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté concernant une demande de crédit pour la création de salles de classe supplémentaires au collège de la Promenade Nord (Du 6 novembre 2017)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 455'000 francs est accordé au Conseil communal, sous réserve de l'approbation du crédit par l'autorité compétente de l'éorén, pour la création de salles de classe supplémentaires au collège de la Promenade Nord.

Art. 2.- ¹Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 3.6 %. La charge financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.

²Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Séance du Conseil général - Lundi 6 novembre 2017

M. Jonathan Gretillat déclare :

- Comme le veut la tradition, pour fêter notre nouveau président du Conseil général, le groupe socialiste vous convie à une petite agape qui se tiendra dès à présent à la Maison du Concert, juste à côté pour continuer la soirée et fêter notre président qui a déjà eu son épreuve du feu pour sa première séance.

La séance est levée à 22 h 04.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Antoine de Montmollin

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol